

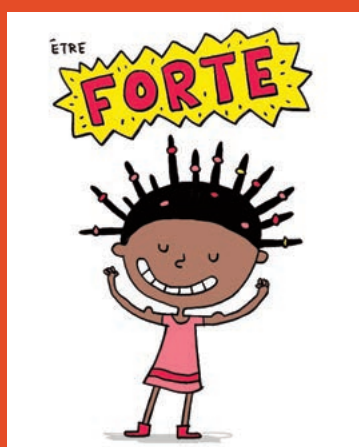
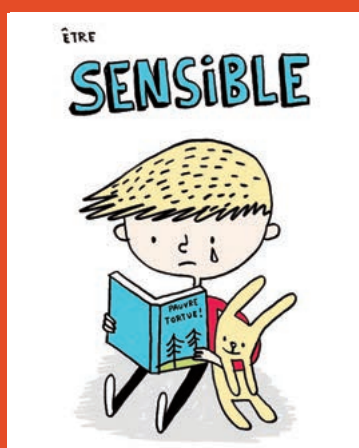
## Formation à l'égalité filles-garçons : *Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité*

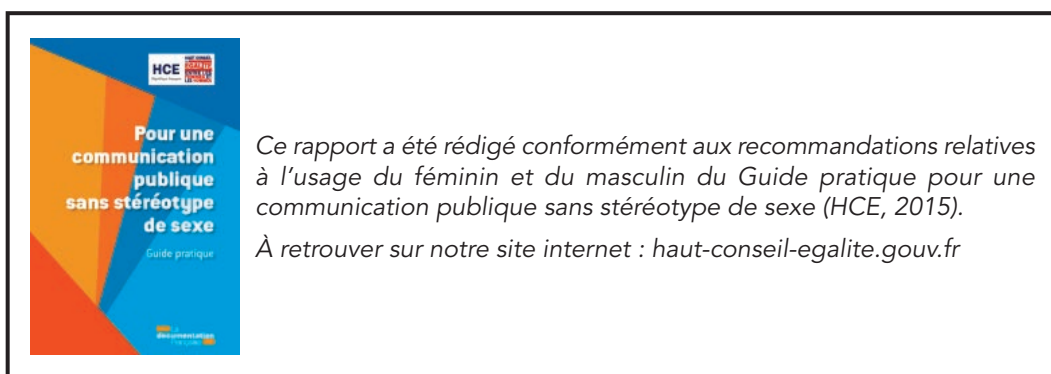
Rapport n°2016-12-12-STER-025

Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE

Rapporteuse : Françoise VOUILLOT

Co-rapporteuses : Margaux COLLET et Yseline FOURTIC





*Ce rapport a été rédigé conformément aux recommandations relatives à l'usage du féminin et du masculin du Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe (HCE, 2015).*

*À retrouver sur notre site internet : [haut-conseil-egalite.gouv.fr](http://haut-conseil-egalite.gouv.fr)*

*Illustrations de la couverture : [elisegravel.com](http://elisegravel.com) – « Tu peux ».*

# Sommaire

SYNTHÈSE.....	5
---------------	---

RECOMMANDATIONS .....	7
-----------------------	---

INTRODUCTION.....	9
-------------------	---

<b>SECTION 1 - LE RÔLE PRIMORDIAL DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE DANS LA CONSTRUCTION DE L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS .....</b>	<b>13</b>
--	-----------

<b>1. Inégalités filles-garçons : influence du genre, des rôles et stéréotypes de sexe dans les pratiques et outils des personnels de l'Éducation nationale .....</b>	<b>13</b>
---	-----------

a. Des pratiques pédagogiques différenciées vis-à-vis des filles et des garçons .....	14
---	----

b. Les programmes et manuels scolaires : entre sous-représentation des femmes et cantonnement à des rôles traditionnels. ....	14
---	----

c. La vie et la réussite scolaires influencées par le genre et les stéréotypes de sexe .....	17
--	----

d. Une orientation sexuée dès la fin du collège qui enferme filles et garçons dans des trajectoires déjà tracées .....	18
--	----

<b>2. Des leviers identifiés et des outils trop peu connus pour accompagner les personnels vers une éducation égalitaire .....</b>	<b>20</b>
--	-----------

a. Qu'est-ce qu'une pédagogie égalitaire ? .....	20
--	----

b. Des outils à destination des enseignant.e.s. ....	22
--	----

c. Le recours au réseau des chargé.e.s de mission académiques « Égalité filles-garçons » .....	26
--	----

## **SECTION 2 - UNE PRIORITÉ POUR DEMAIN : LA FORMATION DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ..... 27**

---

<b>1. La formation initiale : quelle mise en œuvre de l'obligation légale issue de la loi de Refondation de l'école de 2013 ? .....</b>	<b>27</b>
a. Enseigner, un métier qui s'apprend .....	27
b. La formation à l'égalité filles-garçons : une obligation légale inscrite dans les textes de création des ESPE .....	30
c. Dans les faits : une offre de formation très inégale sur le territoire .....	31
d. Intégrer l'égalité filles-garçons aux concours de recrutement. ....	38
<b>2. La formation continue : quelle offre ? .....</b>	<b>40</b>
a. Le plan national de formation (PNF) : un cadre qui doit être mobilisé chaque année pour rappeler le caractère prioritaire de la formation à l'égalité .....	40
b. Les plans académiques de formation (PAF) proposent des formations à l'égalité filles-garçons dans leur grande majorité mais celles-ci ne sont pas toujours effectivement assurées. ....	42
c. La formation à distance, un outil complémentaire à la formation en présentiel .....	49
<b>3. Développer et faire connaître un réseau de formateur.rice.s de formateur.rice.s .....</b>	<b>50</b>

## **REMERCIEMENTS..... 51**

---

GLOSSAIRE .....	54
-----------------	----

# Synthèse

**Le rôle de l'école** — où les élèves passent environ 30 heures par semaine pendant les 18 ans que dure en moyenne leur scolarisation<sup>1</sup> — **est central pour construire aujourd'hui la société égalitaire de demain.**

Pourtant, des travaux de recherche menés depuis plus de 20 ans ont montré que **les personnels enseignants et d'éducation sont aux prises, comme l'ensemble de la société, avec les stéréotypes sexistes et reproduisent des attentes différenciées vis-à-vis des filles et des garçons :**

- ▶ les évaluations des élèves sont différentes selon leur sexe : à même niveau, les commentaires des bulletins de note apprécient le « travail » des filles quand les garçons « ont des capacités » inexploitées ;
- ▶ les enseignant.e.s interagissent en moyenne plus fréquemment en classe avec les garçons (56 %) qu'avec les filles (44 %) ;
- ▶ dans les programmes comme dans les manuels scolaires, l'importance des femmes est minorée et elles restent cantonnées à des rôles traditionnels : dans les manuels de lecture de CP, les femmes représentent 40 % des personnages et 70 % de ceux qui font la cuisine et le ménage, mais seulement 3 % des personnages occupant un métier scientifique ;
- ▶ des violences en milieu scolaire sont produites par le sexisme : les filles sont deux fois plus nombreuses à déclarer avoir été la cible d'insultes relatives à leur comportement sexuel ou amoureux et 20 % d'entre elles déclarent avoir renoncé à une tenue vestimentaire par souci de leur « réputation » ;
- ▶ l'occupation de l'espace dans la cour de récréation est, dès le plus jeune âge, très sexuée ;
- ▶ les sanctions disciplinaires concernent très majoritairement les garçons (entre 76 % et 84 % des élèves puni.e.s sont des garçons) qui peuvent avoir tendance à interpréter le système punitif comme un moyen de se faire valoir et d'affirmer leur virilité ;
- ▶ enfin l'orientation des filles et des garçons reste toujours très sexuée. Malgré en moyenne une meilleure réussite scolaire, les filles se concentrent sur un éventail plus restreint de formations puis de secteurs professionnels souvent moins prestigieux socialement et moins bien rémunérés.

Comme le souligne Isabelle COLLET, « *enseigner est un métier qui s'apprend, enseigner de manière égalitaire s'apprend également* ». **Aussi, la formation, initiale et continue des personnels enseignants et d'éducation est cruciale** pour que l'éducation à l'égalité soit intégrée aux enseignements et aux pratiques pédagogiques, en premier lieu des enseignant.e.s, mais aussi des personnels de direction, conseiller.e.s principaux.ales d'éducation (CPE), des conseiller.e.s d'orientation psychologues (COP) et des personnels d'inspection.

## **1. La formation initiale à l'éducation à l'égalité doit être systématique pour les 25 000 nouveaux.elles enseignant.e.s, documentalistes et CPE formé.e.s chaque année dans les Ecoles supérieures du Professorat et de l'éducation (ESPE, ex-IUFM)**

La loi pour la refondation de l'école a constitué un progrès indéniable en prévoyant que les ESPE organisent des « formations de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes »<sup>2</sup>, notamment via le tronc commun dispensé à tou.te.s les étudiant.e.s.

1 - DEPP, *L'état de l'école*, 2015.

2 - Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république – Chapitre VI.

## **HCE - Formation à l'égalité filles-garçons : Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité**

Pourtant, malgré la priorité affichée, l'offre de formation est aujourd'hui incomplète et disparate sur l'ensemble du territoire. D'après le baromètre réalisé par le HCE, **seule la moitié des ESPE (12/24) considère avoir formé la totalité de leurs étudiant.e.s** avec un volume horaire variant entre 2 heures et 57 heures annuelles. Seule la moitié des ESPE propose un module dédié à l'égalité filles-garçons.

### **2. La formation continue du million d'enseignant.e.s, de personnels d'éducation, d'administration et de direction déjà en poste doit être encouragée plus fortement**

---

Les analyses menées par le HCE démontrent que :

- ▶ Pour les personnels de direction et les corps d'inspection : seules 3 journées de formation ont été proposées en 2014-2015, aucune en 2015-2016 et une en 2016-2017 mais diluée avec d'autres sujets (racisme et homophobie) ;
- ▶ Pour les personnels dans les académies : 20 académies sur 28 proposent un module de formation dédié sur l'égalité, d'une durée moyenne de 6 heures. Pour l'année 2013-2014, la thématique de l'égalité femmes-hommes représentait 1,3 % de l'ensemble des journées de formation réalisées.

Le HCE salue par ailleurs le lancement d'une plateforme « m@gistère » de formation à distance relative à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Celle-ci permet de compiler des outils utiles et nécessaires et de toucher un public plus large. 12 enseignant.e.s ont suivi le parcours en ligne durant l'année 2015-2016.

**L'égalité femmes-hommes se construit dès le plus jeune âge, à la fois dans les enseignements, les pratiques pédagogiques, la vie scolaire et l'orientation.**

**Pour faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité à l'école, le HCE formule 6 recommandations :**

**RECOMMANDATION N°1 : Renforcer et généraliser l'éducation à l'égalité filles-garçons dans la formation initiale des personnels enseignants et d'éducation.**

**RECOMMANDATION N°2 : Conforter la présence de personnes ressources sur l'égalité femmes-hommes dans chaque ESPE.**

**RECOMMANDATION N°3 : Faire de l'égalité filles-garçons une connaissance requise pour l'obtention des diplômes d'enseignant.e.s, de personnels d'inspection, de direction, des conseiller.e.s d'orientation-psychologues et des conseiller.e.s principaux.ales d'éducation.**

**RECOMMANDATION N°4 : Développer et garantir une offre de formation continue sur l'égalité des sexes.**

**RECOMMANDATION N°5 : Élaborer un Guide pratique de la formation à l'égalité filles-garçons visant à accompagner et outiller les professionnel.le.s de l'Education nationale.**

**RECOMMANDATION N°6 : Développer et faire connaître un réseau de formateurs et formatrices à l'égalité filles-garçons.**

# Recommandations

**RECOMMANDATION N°1 : Renforcer et généraliser l'éducation à l'égalité filles-garçons dans la formation initiale des personnels enseignants et d'éducation :**

- ▶ Conditionner la validation par le ministère de la maquette d'enseignements de chaque mention de master à la présence d'un module dédié à l'égalité filles-garçons, avec un seuil minimal de durée et d'ECTS.
- ▶ Généraliser l'intégration de la question de l'égalité filles-garçons à l'ensemble des cours.

**RECOMMANDATION N°2 : Conforter la présence de personnes ressources sur l'égalité femmes-hommes dans chaque ESPE :**

- ▶ en cohérence avec la Charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, nommer un.e référente dans chaque ESPE ;
- ▶ l'ensemble des référent.e.s devra être recensé et réuni régulièrement ;
- ▶ flécher un poste destiné à un.e enseignant.e-chercheur.euse spécialisé.e sur le genre dans chaque École.

**RECOMMANDATION N°3 : Faire de l'égalité filles-garçons une connaissance requise pour l'obtention des diplômes d'enseignant.e.s, de personnels d'inspection, de direction, des conseiller.e.s d'orientation-psychologues et des conseiller.e.s principaux.ales d'éducation :**

- ▶ Les bibliographies : intégrer des références de recherches sur « genre et éducation » aux bibliographies produites pour les concours pour chaque matière ;
- ▶ Les programmes : intégrer l'égalité filles-garçons dans les programmes des concours, tant sur le plan transversal que disciplinaire ;
- ▶ Les jurys : sensibiliser les président.e.s de jurys de concours ;
- ▶ Les stages : intégrer la question de l'égalité filles-garçons à l'évaluation des stages.

**RECOMMANDATION N°4 : Développer et garantir une offre de formation continue sur l'égalité des sexes :**

- ▶ Développer les modules dédiés à l'égalité dans le Plan national et les Plans académiques de formation ;
- ▶ Généraliser l'intégration de l'égalité filles-garçons aux formations disciplinaires ;
- ▶ Consacrer des stages à public désigné à la thématique de l'égalité filles-garçons.

**RECOMMANDATION N°5 : Élaborer un Guide pratique de la formation à l'égalité filles-garçons** visant à accompagner et outiller les professionnel.le.s de l'Éducation nationale.

**RECOMMANDATION N°6 : Développer et faire connaître un réseau de formateurs et formatrices à l'égalité filles-garçons.**





# Introduction

1. **L'école est un haut lieu de socialisation et donc de développement intellectuel, social et affectif** pour les jeunes qui y passent en moyenne 18 ans de leur vie. Parce que l'école est à l'image de la société, elle est traversée par les inégalités sociales — qu'elle peut également contribuer à reproduire, y compris celles liées au sexe. Or, pour changer durablement les mentalités et déconstruire les stéréotypes de sexe, l'éducation à l'égalité doit débiter dès le plus jeune âge. L'école joue donc un rôle central pour construire une culture et une société de l'égalité filles-garçons, et par conséquent de l'égalité entre les femmes et les hommes.
2. Depuis 2012, un réel élan a été donné et plusieurs dispositifs de politique publique ont été lancés ou actualisés :
  - ▶ La loi pour la refondation de l'école (8 juillet 2013) qui crée les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) et rend obligatoires des « formations de sensibilisation » à l'égalité filles-garçons pour l'ensemble des futur.e.s enseignant.e.s ;
  - ▶ La Convention interministérielle 2013-2018 pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif ;
  - ▶ Le « Plan d'action pour l'éducation à l'égalité filles-garçons à l'école » qui s'inscrit dans la continuité de l'expérimentation des ABCD de l'égalité menée en 2013 et 2014. Le Plan recouvre plusieurs domaines précisés par circulaire<sup>3</sup> : développement de la formation initiale et continue des enseignant.e.s, mise à disposition de ressources afin de mettre en œuvre des séquences dans les classes, renforcement du pilotage académique, organisation du suivi et de l'évaluation du Plan.

La priorité accordée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la formation des personnels enseignants et d'éducation est par ailleurs régulièrement rappelée dans les textes (lois, arrêtés, circulaires, feuilles de route) : promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes constitue donc l'une de leurs missions<sup>4</sup>.

3. En avril 2015, le Haut Conseil à l'Égalité, conformément aux missions qui lui sont confiées par le décret du 3 janvier 2013, s'est par conséquent saisi de cette question afin :
  - ▶ d'analyser de quelles formations et de quels outils disposent les personnels de l'Éducation nationale ;
  - ▶ d'évaluer la mise en œuvre, dans les faits, de formations à l'égalité filles-garçons dans les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation et dans la formation continue de l'ensemble des personnels enseignants et d'éducation ;
  - ▶ de proposer des recommandations pour généraliser la formation des personnels à cette question, qu'ils.elles soient déjà en poste ou encore étudiant.e.s.

---

3- Mise en œuvre de la politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'École, NOR : MENE1500237C, circulaire n° 2015-003 du 20-1-2015, MENESR - DGESCO B3 – MDE.

4- Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation définit, par l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013, la liste des compétences que les professeur.e.s, professeur.e.s documentalistes et conseiller.e.s principaux.ales d'éducation doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier. La thématique n°6 sur 14 inclut la question de l'égalité filles-garçons sous l'objectif « Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité filles-garçons, les femmes et les hommes. ».

## **Méthodologie :**

Pour réaliser ce rapport, le HCE s'est appuyé sur :

- ▶ l'expertise des membres de sa Commission « Lutte contre les Stéréotypes et les rôles sociaux » et de son Secrétariat général ;
- ▶ l'analyse des 14 auditions menées dans le cadre de la commission « Lutte contre les stéréotypes et les rôles sociaux » (cf. liste des personnes auditionnées p. 53) ;
- ▶ la consultation menée par le HCE entre mai et juin 2015 sur la mise en œuvre, au sein des établissements scolaires, de l'éducation à l'égalité filles-garçons auprès de l'ensemble des **syndicats d'enseignant.e.s des 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés** : Se-UNSA (Syndicat des enseignants de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes), SNUipp-FSU (Syndicat National Unitaire des Instituteurs professeurs des écoles et Pegc affilié à la FSU), SNES-FSU (Syndicat national des enseignements de second degré), SNEP-FSU (Syndicat national de l'éducation physique), SNUEP (Syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel), SGEN-CFDT (Syndicat général CFDT de l'Éducation nationale), Fédération Sud Éducation, **des fédérations de parents d'élèves** : FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'élèves), PEEP (Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public), UNAAPE (Union nationale des associations autonomes de parents d'élèves) et **des associations têtes de réseau intervenant en matière d'égalité filles-garçons auprès des élèves et des personnels de l'Éducation nationale** : MFPP (Mouvement Français pour le Planning Familial) et Ligue de l'enseignement ;
- ▶ **une enquête menée par le HCE auprès des 32 ESPE** entre avril et juillet 2015 : il s'agit de la première évaluation connue sur la mise en œuvre de l'obligation d'intégrer l'égalité filles-garçons à la formation initiale des étudiant.e.s ;
- ▶ une enquête menée par le HCE auprès des **4 Centres de Formation des Conseiller.e.s d'Orientation-Psychologues** (CEFOCOP) en mai 2016 ;
- ▶ une analyse des **Plans Académiques de Formation** (PAF) continue — à destination des enseignant.e.s des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, des personnels d'encadrement, des conseiller.e.s principaux.ales d'éducation (CPE), des conseiller.e.s d'orientation-psychologues, et des personnels techniques, sanitaires et sociaux — effectuée par le HCE afin de recenser les modules d'éducation à l'égalité filles-garçons proposés par les académies pour l'année 2015-2016 : les données ont pu être obtenues pour 28 académies sur 30 ;
- ▶ une analyse des orientations prioritaires des **Plans Nationaux de Formation** (PNF) continue — à destination des personnels de l'encadrement académique et départemental — depuis 2014 et de la place consacrée à la formation relative à l'égalité filles-garçons.

## **HCE - Formation à l'égalité filles-garçons : Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité**

4. Le présent rapport a été élaboré :

*Considérant la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) qui, dans son article 10, engage les États parties à « l'élimination de toute conception stéréotypée des rôles de l'homme et de la femme à tous les niveaux et dans toutes les formes d'enseignement en encourageant l'éducation mixte et d'autres types d'éducation qui aideront à réaliser cet objectif et, en particulier, en révisant les livres et programmes scolaires et en adaptant les méthodes pédagogiques »,*

*Considérant la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU entrée en vigueur le 3 mai 2008 et ratifiée par la France le 18 février 2010,*

*Considérant la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite « Convention d'Istanbul », ratifiée le 4 juillet 2014 par la France, dont le questionnaire d'évaluation GREVIO demande aux États partis de rendre compte des mesures préventives prises pour promouvoir des changements dans les modes de comportements socioculturels des femmes et des hommes en vue d'éradiquer les préjugés, notamment en prenant des mesures pour inclure du matériel d'enseignement dans les programmes d'études officiels et dans le cadre de la formation initiale et continue des professionnel.le.s de l'enseignement,*

*Considérant la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes qui prévoit, dans son article 51, que la formation initiale et continue des personnels enseignants et d'éducation, comporte une formation sur les violences intrafamiliales, les violences faites aux femmes ainsi que sur les mécanismes d'emprise psychologique,*

*Considérant la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,*

*Considérant la loi d'orientation sur l'éducation de 1989 (dite « loi Jospin »),*

*Considérant la loi du 11 juillet 1975 relative à l'éducation (dite « loi Haby »),*

*Considérant l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 déterminant le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation,*

*Considérant l'arrêté du 27 août 2013 qui fixe les modalités d'accréditation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation et le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »,*

*Considérant les Conventions interministérielles pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif signées successivement en 1984, 1989, 2000, 2006 et 2013,*

*Considérant la circulaire n°2015-003 du 20 janvier 2015, relative à la mise en œuvre de la politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'École,*

*Considérant le « Plan d'action pour l'éducation à l'égalité filles-garçons à l'école » lancé en juillet 2014,*

*Considérant les feuilles de route 2013, 2014, 2015 et 2016 pour l'égalité entre les femmes et les hommes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,*

*Considérant le Bulletin officiel spécial de l'égalité à la mixité paru le 2 novembre 2000,*

*Considérant le rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale publié en 2013 « L'égalité entre filles et garçons dans les écoles et les établissements »,*

*Considérant le Cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ».*



# SECTION 1 – Le rôle primordial des personnels de l'Éducation nationale dans la construction de l'égalité filles-garçons

## 1. Inégalités filles-garçons : influence du genre, des rôles et stéréotypes de sexe à l'école

En tant que partie prenante de la société, l'école n'est pas exempte des inégalités sociales, qu'elle participe de manière involontaire, mais non moins réelle et effective, à reproduire.

Promulguée en 1975, la loi Haby<sup>5</sup> rend obligatoire la mixité filles-garçons dans tous les établissements publics de la maternelle au lycée. Elle est mise en œuvre sans réflexion préalable, **laissant l'école croire, à tort, que la mise en place de la mixité produit en soi l'égalité entre les filles et les garçons**. En effet, les stéréotypes de sexe qui limitent et hiérarchisent les possibles offerts à chaque enfant s'expriment dans tous les aspects de la vie scolaire, sans que les équipes enseignantes ou même les élèves et leurs parents en aient conscience. Ce constat n'est pas propre au système éducatif français. Dans son Avis « *L'égalité entre les sexes en milieu scolaire* » paru en décembre 2016, le Conseil du statut de la femme Québécois rend compte d'une étude menée auprès de 400 enseignant.e.s chez qui on observe « *une difficile prise de conscience des inégalités entre les sexes* ». L'analyse des réponses révèle que « *le personnel enseignant tend à avoir des attentes différentes envers les élèves selon leur sexe, [...] et ce, malgré sa certitude d'agir de façon neutre* ». Les recherches menées en France montrent que les stéréotypes de sexe influencent les pratiques pédagogiques, les évaluations scolaires, les contenus des programmes et des manuels scolaires, les interactions avec les enseignant.e.s, mais également entre les jeunes, les sanctions et, de manière profonde et révélatrice, les orientations des filles et des garçons.

Comme en attestent les travaux de chercheur.euse.s féministes depuis plus de trois décennies (Nicole MOSCONI dès 1989, Marie DURU-BELLAT en 1990, Christian BAUDELOT et Roger ESTABLET en 1991), « **le genre s'invite de manière transversale dans tous les espaces clés de l'école** »<sup>6</sup>.

**Le genre** est un système de normes hiérarchisées et hiérarchisantes de masculinité/féminité. Ces normes sont différentes et construites en opposition, valables dans une culture donnée, à une époque donnée. Ce système produit des inégalités entre les femmes et les hommes<sup>7</sup>.

5 - Loi n°75-620 du 11 juillet 1975 relative à l'éducation

6 - COLLET Isabelle, « Former les enseignant-e-s à une pédagogie de l'égalité », *Le français aujourd'hui* n°193 « Genre et enseignement », 2016.

7 - HCE, Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe, novembre 2015.

L'analyse des inégalités de sexe doit donc avoir toute sa place dans la formation des personnels éducatifs, au même titre que tous les autres facteurs d'inégalités. Comme le montre l'approche intersectionnelle théorisée par Kimberley Crenshaw en 1989<sup>8</sup>, ces inégalités se combinent et se renforcent mutuellement. Autrement dit, les rapports sociaux de sexe interagissent avec les autres critères de discriminations (liées au handicap, à l'origine, à l'orientation sexuelle...).

## a. Des pratiques pédagogiques différenciées vis-à-vis des filles et des garçons

- **Les évaluations** reposent sur des attentes différenciées des filles et des garçons. Comme l'explique Nicole MOSCONI, professeure en sciences de l'éducation, « inconsciemment les enseignant.e.s jugent filles et garçons selon un "double standard". Cela est vrai pour les performances mais aussi pour les comportements des élèves : l'indiscipline des garçons est tolérée, vue comme un comportement fâcheux mais inévitable, alors qu'elle est stigmatisée et rejetée parfois violemment chez les filles dont on attend la docilité. Le double standard joue aussi sur l'appréciation des capacités des élèves. »<sup>9</sup>. Ce double standard s'observe tant sur la notation que sur les appréciations dans les bulletins scolaires, notamment dans les matières scientifiques : les filles « travaillent », les garçons « ont des capacités » inexploitées.
- **Les interactions de la part des enseignant.e.s sont plus fréquentes avec les garçons qu'avec les filles, notamment dans les matières scientifiques** : les enseignant.e.s ont en moyenne 56 % de leurs interactions avec les garçons et 44 % avec les filles<sup>10</sup>. Les professeur.e.s n'ont en général « pas conscience de devoir gérer cette dominance des garçons », explique Nicole MOSCONI, ajoutant que « si les enseignant.e.s essaient de rétablir des interactions plus équilibrées, les garçons se plaignent d'être négligés et les enseignant.e.s aussi ont l'impression qu'ils.elles les négligent. Ce qui prouve bien que la norme explicite de traitement égal de toutes et de tous dissimule, en réalité, une norme qui commande de "favoriser" les garçons »<sup>11</sup>.

Depuis les années 1970, de nombreuses recherches ont été réalisées afin de délimiter les caractéristiques différenciées des interactions verbales entre l'enseignant.e, les filles et les garçons. En 1986, les chercheurs Jere E. BROPHY et Thomas L. GOOD mettent en exergue la règle des deux-tiers / un tiers : les enseignant.e.s ont deux fois plus d'interactions avec les garçons qu'avec les filles. Par la suite, de nouvelles mesures réalisées dans le cadre de l'enseignement primaire montrent un mouvement d'équilibrage sur le plan quantitatif. Toutefois, les inégalités persistent dans le secondaire. En 2013, Madeleine LABIE, professeure des écoles citée par la chercheuse Isabelle COLLET, souligne que les filles entendent moins leur prénom que les garçons, qu'elles sont davantage interrompues lors des présentations qu'elles réalisent devant la classe, et que les exposés des garçons sont plus longs<sup>12</sup>.

- **Les enseignant.e.s mobilisent filles et garçons dans des objectifs différents** : les enseignant.e.s appellent davantage les filles en tant qu'auxiliaires (pour aider les autres élèves) ou pour calmer les garçons<sup>13</sup>, lesquels sont davantage sollicités pour faire des démonstrations en cours d'éducation physique et sportive. Les bonnes élèves sont souvent amenées à rappeler des connaissances déjà vues, tandis que les garçons sont souvent, plus sollicités à l'oral lors de l'apprentissage de nouveaux savoirs.

8 - « Analyse des configurations dans lesquelles la discrimination opère au carrefour de diverses caractéristiques de la personne (par exemple son genre, son origine ethnique, sa religion ou son orientation sexuelle). », Stéphanie HENNETTE-VAUCHEZ, Marc PICHARD, Diane ROMAN, *La loi et le Genre*, CNRS édition, 2014, p. 693-698.

9 - MOSCONI Nicole, « Genre et pratiques scolaires : comment éduquer à l'égalité ? », in *L'égalité des filles et des garçons*, portail Eduscol, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mis à jour le 2 septembre 2009.

10 - MOSCONI Nicole, « Effets et limites de la mixité scolaire », *La découverte | travail, genre et sociétés*, n°11, 2004.

11 - MOSCONI Nicole, « Comment les pratiques enseignantes fabriquent-elles de l'inégalité entre les sexes ? », *Les Dossiers des Sciences de l'Éducation*, 2001.

12 - MOSCONI Nicole, « Genre et pratiques scolaires : comment éduquer à l'égalité ? », in *L'égalité des filles et des garçons*, portail Eduscol, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mis à jour le 2 septembre 2009.

13 - Pour plus de données quantitatives et qualitatives sur le traitement différentiel des filles et des garçons dans la classe, se conférer à : COLLET Isabelle, « Faire vite et surtout : le faire savoir. Les interactions verbales en classe sous l'influence du genre », *Revue internationale d'ethnographie*, 2015, pp. 6-22, accès libre.

## **b. Les programmes et manuels scolaires : entre sous-représentation des femmes et cantonnement à des rôles traditionnels**

### **► Dans les programmes : une meilleure prise en compte du rôle des femmes dans l'Histoire qui doit être généralisée à d'autres disciplines**

Le Bulletin officiel de l'Éducation nationale hors-série « À l'école, au collège et au lycée : de la mixité à l'égalité », publié en novembre 2000, soulignait déjà la nécessité de prendre en compte l'éducation à l'égalité dans les programmes, dans une approche transversale et spécifique à chaque discipline scolaire :

*« Du côté des programmes, l'éducation civique doit prendre en compte la question de l'égalité des sexes et du sexisme. Mais ce n'est pas suffisant : l'ensemble des disciplines qui font l'objet d'un enseignement doivent s'interroger sur la place qui est faite aux femmes dans les savoirs qui leur sont transmis. ».*

Dans le cadre de la consultation nationale sur les programmes de l'école et du collège (cycles 2, 3 et 4) de mai à juin 2015, le HCE avait adressé une contribution au Conseil Supérieur des Programmes faisant état de ses inquiétudes sur la première mouture, concernant :

- l'absence de mention explicite à l'égalité filles-garçons dans les programmes, tant dans les objectifs transversaux que dans leurs déclinaisons par discipline ;
- l'invisibilité du genre grammatical féminin dans la rédaction des programmes, et l'effacement des femmes dans les exemples mobilisés ;
- les dangers de dérives essentialistes présentes dans certaines définitions des objectifs ;
- la réduction de la thématique de l'égalité des sexes à une ou deux disciplines seulement : à titre d'exemple, dans le cycle 4, l'égalité n'est mentionnée que pour l'EPS et l'enseignement moral et civique.

En réponse à cette interpellation de la Présidente du HCE, la Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avait alors assuré le Haut Conseil de son « attention à l'inscription de la question de l'égalité dans les programmes et les référentiels qui sont produits », estimant que « longtemps reléguée au rang des actions éducatives, l'égalité femmes-hommes s'inscrit désormais dans les outils de référence tant pour les enseignants que pour les institutions et acteurs de leur formation initiale et continue ».

Dans les nouveaux programmes en application depuis la rentrée 2016, la thématique est intégrée aux programmes de l'enseignement moral et civique, ainsi que dans les référentiels des quatre parcours des élèves : parcours avenir, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé et parcours citoyen. Un effort a été fait pour éliminer les stéréotypes sexués, sans aller toutefois jusqu'à l'usage du féminin et d'une écriture inclusive. Les programmes mentionnent à plusieurs reprises la présence de femmes et d'hommes, et un effort de rééquilibrage a été réalisé en faveur des femmes. À titre d'exemple, dans le cycle 3, « l'étude du néolithique interroge l'intervention des femmes et des hommes sur leur environnement ». Les programmes d'histoire précisent que chaque moment historique abordé doit l'être de manière globale, c'est-à-dire en prenant en compte la situation, la condition et l'action des femmes et des hommes : l'étude du XIX<sup>ème</sup> siècle doit permettre aux élèves de se questionner sur le rôle et la position des femmes « dans une société marquée par leur exclusion politique ».

Le HCE salue le volontarisme affiché par le ministère de l'Éducation nationale. Toutefois, et en dépit de la contribution à la consultation nationale sur les programmes de l'école et du collège réalisé par le HCE et d'une lettre ouverte adressée au Conseil Supérieur des Programmes par 17 associations<sup>14</sup>, le Haut Conseil regrette que des incohérences subsistent entre l'intention générale d'égalité et le langage utilisé : l'invisibilisation des filles et des femmes dans la langue perdure — le plus frappant étant les vingt-quatre occurrences du terme « homme » pour représenter l'ensemble des femmes et des hommes<sup>15</sup>. La volonté de faire réfléchir les élèves aux inégalités entre les femmes et les hommes et à leurs mécanismes de production n'est pas suffisamment explicite.

Il apparaît nécessaire que les prochaines versions des programmes — et donc l'ensemble des disciplines de l'école maternelle au lycée — puissent réellement intégrer la question de l'égalité femmes-hommes.

14 - Les « nouveaux » programmes scolaires et le genre, Lettre ouverte à Monsieur Michel LUSSAULT, Président du Conseil supérieur des programmes, 19 octobre 2015.

15 - Voir à ce sujet les 10 recommandations développées par le HCE pour l'écriture inclusive et l'usage du féminin dans le Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe, disponible en librairie depuis le 2 novembre 2016.

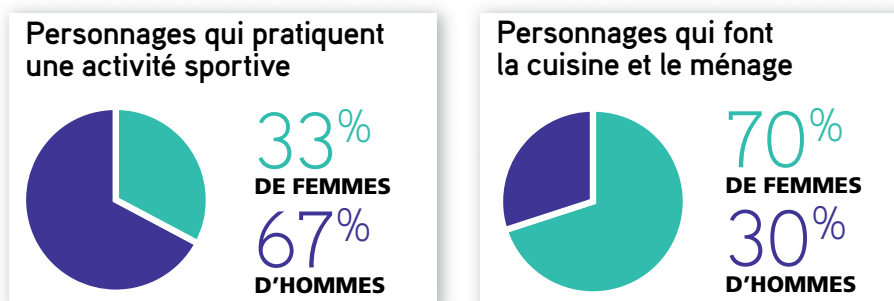
► **Dans les manuels : les femmes sont sous-représentées numériquement, leur rôle est minimisé ou stéréotypé.**

Les femmes sont sous-représentées numériquement et leur rôle est minimisé dans la production artistique et dans l'Histoire<sup>16</sup> : 97 % des biographies de personnages historiques sont consacrées à des hommes dans les manuels d'histoire de 2<sup>nd</sup>e et 95 % des textes littéraires soumis à l'étude des élèves sont écrits par des hommes. Dans le domaine des Sciences de la Vie et de la Terre (SVT), les savoirs concernant le corps humain et la sexualité sont souvent tronqués voire scientifiquement erronés<sup>17</sup>. En grammaire, les récentes analyses<sup>18</sup> de Yannick CHEVALIER, grammairien, ont également mis en évidence le fait que les manuels scolaires confrontent les élèves à des notions inexactes du fait de la prégnance des représentations genrées. Le genre masculin est d'ailleurs exclusivement utilisé dans l'ensemble des manuels.

► **Femmes et hommes apparaissent dans des rôles sexués stéréotypés.**

Les femmes apparaissent davantage dans les problématiques de scolarité et de loisirs, dans les métiers perçus comme « féminins », et dans des temps de relation amoureuse. Elles sont représentées à travers le regard des hommes.

Les hommes, représentés dans des configurations de socialisation entre eux, sont associés à la démonstration des compétences.



Graphique extrait de la dernière étude du Centre Hubertine Auclert relative aux manuels de lecture de CP<sup>18</sup>.

Rappelons ce que l'Inspection générale de l'Éducation nationale (IGEN) préconisait déjà dans son rapport de 2013<sup>20</sup> sur l'égalité filles-garçons :

« Les manuels scolaires : tout en préservant la liberté d'édition et la liberté pédagogique qui confie aux enseignants la responsabilité de choisir les manuels, il serait possible d'intervenir à plusieurs niveaux :

- élaborer avec les éditeurs un guide de bonnes pratiques aidant à éliminer les stéréotypes et à présenter un traitement équilibré entre les sexes, dans les exemples et les illustrations : des grilles d'analyse existent à cette fin ;
- former les enseignants au bon usage des manuels et les sensibiliser à l'influence des stéréotypes, pour les aider à faire les choix les plus éclairés dans les outils pédagogiques. »

Suite au rapport relatif à la lutte contre les stéréotypes du HCE<sup>21</sup> et l'élaboration, avec le Centre Hubertine Auclert, de grilles d'évaluation des manuels scolaires au regard des inégalités femmes-hommes, et des études menées sur la reproduction des stéréotypes de sexe, le ministère de l'Éducation nationale a souhaité que les éditeur.rice.s de manuels scolaires prêtent une attention soutenue à ne pas porter ou conforter des stéréotypes préjudiciables à l'égalité filles-garçons. Pour sensibiliser les auteur.rice.s des futurs manuels à ces enjeux, un dialogue a été engagé afin qu'ils et elles tiennent compte des recommandations produites sur cette question, en particulier celles du Centre Hubertine Auclert.

16 - Histoire et égalité femmes-hommes : peut mieux faire ! La représentation des femmes dans les nouveaux manuels d'histoire de seconde et de CAP, Centre Hubertine Auclert, 2011.

17 - Une représentation erronée ou tronquée des organes sexuels féminins peut contribuer à expliquer la méconnaissance de leur corps par les jeunes filles. Dans son rapport relatif à l'éducation à la sexualité (2016), le HCE rappelait que selon une enquête de la sexologue Annie SAUTIVET, 84 % des filles de 13 ans ne savent pas comment représenter leur sexe et une fille de 15 ans sur 4 ne sait pas qu'elle a un clitoris.

18 - CHEVALIER Yannick, « Enseigner la grammaire du genre : à propos du traitement idéologique de la langue dans les manuels scolaires de CE1 », Le Français aujourd'hui, n°193.

19 - CHA, Etude réalisée sur 22 manuels, parus entre 2008 et 2015, dans 10 maisons d'édition différentes, 2015.

20 - IGEN, Rapport « L'égalité entre les filles et les garçons dans les écoles et les établissements », 2013.

21 - HCE, Rapport relatif à la lutte contre les stéréotypes, octobre 2014.



Dans le cadre d'une convention avec le Centre Hubertine Auclert, le ministère a sollicité le Centre pour qu'il l'accompagne dans plusieurs champs : formation des personnels à l'analyse des stéréotypes véhiculés par les manuels et les supports pédagogiques et mise à disposition de ressources pratiques pour tou.te.s les acteur.rice.s afin de promouvoir l'égalité des sexes.

### **Au Québec : la chasse aux stéréotypes sexistes dans les manuels**

Au Québec, les manuels sont soumis au Bureau d'approbation du matériel didactique (BAMD), créé en 1980, qui pose des critères stricts relatifs aux stéréotypes de sexe via une analyse qualitative et quantitative qui recense les personnages sexués pour les illustrations comme pour les textes et s'assure que les caractéristiques personnelles des personnages ne sont pas stéréotypées<sup>22</sup>. C'est après son approbation par le BAMD que le manuel est transmis au ou à la ministre, qui peut également formuler des réserves sur son contenu.

Le BAMD publie également des Guides à destination des éditeur.rice.s, des auteur.rice.s et des enseignant.e.s. L'une de ses productions, à destination des auteur.rice.s de matériel didactique, s'intitule « Rédiger des guides d'enseignement non sexistes ».

En octobre 2014, dans son rapport relatif à la lutte contre les stéréotypes<sup>23</sup>, le HCE recommandait l'installation d'une instance homologue indépendante en France — un « Observatoire des stéréotypes de sexe dans les manuels » — afin d'évaluer régulièrement l'évolution de la présence des stéréotypes de sexes dans les manuels scolaires. L'Observatoire pourrait être saisi par la société civile et rédiger des Avis à destination des éditeur.rice.s et des enseignant.e.s.

## **c. La vie scolaire et l'orientation scolaire influencées par le genre et les stéréotypes de sexe**

### **Indiscipline et sanctions : les garçons sont plus exposés**

- ▶ Au collège, entre 75,7 % et 84,2 % des élèves puni.e.s sont des garçons<sup>24</sup> et ce chiffre s'élève à 92 % pour des actes plus graves d'atteinte aux personnes et aux biens. Les garçons tendent à interpréter le système punitif comme un moyen d'affirmation de leur virilité, la punition pouvant être source d'excitation et présentant des opportunités en termes de gain de popularité. Comme le souligne la sociologue spécialiste des questions d'éducation Marie DURU-BELLAT<sup>25</sup>, du fait des normes de sexes et de la pression des groupes de pairs, « les garçons sont donc exposés à un réel dilemme : apparaître viril ou être un bon élève ». Ces normes sociales impactent le taux d'échec scolaire chez les garçons, en particulier les moins familiers avec les attendus de l'école, c'est-à-dire majoritairement les garçons des milieux populaires<sup>26</sup>.
- ▶ L'attitude des enseignant.e.s quant au choix de la sanction est également différente selon qu'il s'agisse d'un professeur ou d'une professeure. Les enseignantes ont davantage recours aux punitions académiques, alors que les enseignants optent pour des solutions visant à impressionner les élèves, dans un rapport de « conflit de virilité ».

### **Des violences en milieu scolaire produites par le sexisme**

Comme le HCE le détaille dans son rapport relatif à l'éducation à la sexualité, au collège et au lycée, les filles sont exposées à des violences spécifiques, à caractère sexiste et sexuel, qui traduisent des injonctions fortes concernant leur corps et leur sexualité.

L'enquête de victimation et de climat scolaire, réalisée par le ministère de l'Éducation nationale (DEPP, 2013) révèle que les violences physiques graves concernent 3 % des élèves et les violences à caractère sexuel 5 à 7 % des élèves. Les violences à caractère sexuel concernent plus souvent les filles : en moyenne, 7,5 % des filles déclarent avoir été victimes de voyeurisme, d'une « caresse forcée » ou d'un « baiser forcé » et 5 % des garçons.

22 - Ministère de l'Éducation, des Ressources et du Sport, Direction des ressources didactiques, L'approbation du matériel didactique, 2010.

23 - HCE, Rapport relatif à la lutte contre les stéréotypes, Recommandation n°22, p.135, octobre 2014.

24 - AYRAL Sylvie, La fabrique des garçons : sanctions et genre au collège, 2011, Presses Universitaires de France. Prix « Le Monde de la recherche Universitaire ».

25 - DURU-BELLAT Marie, « Ce que la mixité fait aux élèves », Revue de l'OFCE, juillet 2010.

26 - BONNERY Stéphane, « Comprendre l'échec scolaire. Elèves en difficulté et dispositifs pédagogiques », 2007.

Par ailleurs, une étude menée conjointement par l'Observatoire Universitaire International Éducation et Prévention (OUIEP) et le Centre Hubertine Auclert (CHA) dans les établissements franciliens de la 5<sup>ème</sup> à la 2<sup>nde</sup> atteste que les filles sont deux fois plus nombreuses à déclarer avoir été la cible d'insultes sur leur comportement sexuel ou amoureux et 20 % d'entre elles déclarent avoir renoncé à une tenue vestimentaire par souci de leur « réputation »<sup>27</sup>.

Enfin, la cyberviolence — définie comme un « acte agressif, intentionnel, perpétré par un individu ou un groupe aux moyens de médias numériques à l'encontre d'une ou plusieurs victimes »<sup>28</sup> — est un phénomène relativement nouveau et encore peu étudié. Selon les statistiques de l'Éducation nationale, il concernerait pourtant un.e collégien.ne sur cinq<sup>29</sup>, et notamment les filles (21 % d'entre elles et 15 % des garçons<sup>30</sup>), exposées à des violences spécifiques liées notamment à l'apparence physique et la sexualité.

Ces violences peuvent prendre la forme « d'avances » ou commentaires inopportuns, d'images ou de textes à caractère sexuel transmis, sans consentement, par téléphone mobile. Il peut aussi s'agir de harcèlement, sous forme d'insultes, d'intimidations ou de commentaires humiliants, portant sur l'apparence, la tenue, le comportement amoureux ou la sexualité réelle ou supposée des filles. Selon l'enquête 2016 du Centre Hubertine Auclert, plus d'une fille sur cinq rapporte être victime d'insultes en ligne sur son apparence physique.

Comme le rapporte ONU femmes<sup>31</sup>, les jeunes filles handicapées sont particulièrement la cible de violences physiques, psychiques et sexuelles.

### **L'occupation de l'espace scolaire demeure largement sexuée<sup>32</sup> :**

Dans les classes, du fait de leur socialisation différenciée, les garçons sont davantage bruyants et bougent d'avantage que les filles.

Les cours de récréation illustrent la sexuation des espaces de loisirs et jouent le rôle de lieu d'apprentissage des normes et des rôles de sexe<sup>33,34</sup> : les filles utilisent les marges de la cour et leurs jeux impliquent peu de mobilité, les garçons se positionnent au centre, occupant la majorité de l'espace. La chercheuse Edith MARUEJOULS évoque une « géographie de la cour de la récréation » très sexuée : les filles jouent à la corde à sauter ou discutent dans des recoins et occupent peu d'espace ; les garçons investissent l'essentiel de la cour par des jeux mobiles et bruyants (football, « jouer à la guerre », etc.).

Hélène CHARRON, chercheuse au Conseil du Statut de la Femme québécois, partage ce constat :

*« Les garçons y apprennent les sports collectifs, utilisent davantage d'espace commun dans leurs jeux, se construisent un univers symbolique peuplé de personnages violents, forts, irréels, actifs et créatifs. À l'inverse, les filles se préoccupent d'esthétique, pratiquent des sports moins collectifs et utilisent des espaces plus restreints, se construisent un univers symbolique organisé davantage autour du langage que de l'action, de l'apparence que du pouvoir, de personnages réalistes pour qui l'amour et les relations sont importants. »*

## **d. Une orientation sexuée dès la fin du collège qui enferme filles et garçons dans des trajectoires déjà tracées**

Être fille ou garçon est encore un déterminant des parcours de formation, et donc du positionnement des femmes et des hommes sur le marché du travail et dans la société.

27 - Cybersexisme chez les adolescent-e-s (12-15 ans), CHA/OUIEP, septembre 2016.

28 - Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale, « Le numérique : une chance pour les femmes, des écueils à dépasser », décembre 2015.

29 - HUBERT Tamara, « Un collégien sur cinq concerné par la "cyber-violence" », Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, Note d'information n°39, novembre 2014.

30 - HUBERT Tamara, Idem.

31 - HUBERT

32 - RUEL Sophie, « L'espace classe », Agora Débats jeunesse, n°55, 2010.

33 - RUEL Sophie, « Filles et garçons à l'heure de la récréation : la cour de récréation, lieu de construction des identifications sexuées », CNRS – Colloque international pluridisciplinaire 'Les enfants et les jeunes dans les espaces du quotidien, 2006.

34 - MARUEJOULS Edith, « La mixité à l'épreuve du loisir des jeunes dans trois communes », Agora Débats jeunesse, n°59, 2011.

35 - MOSCONI Nicole et VOUILLOT Françoise, Pourquoi la mixité fait-elle encore parler d'elle ? In : Margaret Maruani (Dir.), Travail et genre dans le monde, coll. L'état des savoirs, La Découverte, 2013.

36 - Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur, édition 2016.

## HCE - Formation à l'égalité filles-garçons : Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité

La seule mixité filles-garçons n'a pas produit en soi l'égalité. La preuve en est que, dès que l'offre de formation se diversifie, la probabilité d'accès des filles et des garçons aux différents types de cursus et de filières n'est pas la même (Nicole MOSCONI et Françoise VOUILLOT)<sup>35</sup>.

À de rares exceptions près, filles et garçons n'investissent pas les mêmes filières, que ce soit pour l'enseignement professionnel, général ou technologique<sup>36</sup>.


- ▶ À la fin de la classe de 3<sup>ème</sup>, 42 % des garçons s'orientent ou sont orientés vers l'enseignement professionnel (CAP ou BAC Pro) pour 31 % des filles. Les spécialités de services (soins aux personnes, commerce-vente, secrétariat, comptabilité-gestion, coiffure-esthétique) comptent 68 % de filles et celles de la production (électricité/électrotechnique, mécanique générale, mécanique auto, bâtiment, cuisine, bois, etc.) 84 % de garçons.
- ▶ En fin de 2<sup>nde</sup>, la voie générale attire plus les filles (67,5 %) que les garçons (59 %) tandis que la voie technologique attire davantage les garçons (41 % vs 32,5 %). Aucune série n'affiche une mixité équilibrée, mais certaines sont particulièrement désertées soit par les filles (comme la série « sciences et technologies industrielles »), soit par les garçons (comme les séries littéraire ou « sciences et technologies de la santé et du social »).
- ▶ Les garçons formulent davantage de vœux pour la voie S que les filles qui s'auto-censurent plus ; et les avis des conseils de classe ne réduisent pas les écarts entre eux : « *Toutes choses égales par ailleurs* », la différence de probabilité de demander la 1<sup>ère</sup> S est de 14,5 % au bénéfice des garçons (R. OZENNE et F. VOUILLOT<sup>37</sup>).
- ▶ Dans l'enseignement supérieur, les garçons sont sur-représentés dans les filières scientifiques, classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques, écoles d'ingénieurs et sections de techniciens supérieurs « production ». Quant aux filles, leur présence est très majoritaire dans les filières littéraires, écoles vétérinaires, paramédicales, sociales et sections de technicien.ne.s supérieur.e.s « services ».

À tous les paliers d'orientation s'opère un partage sexué des savoirs qui anticipe et maintient la division sexuée du travail. Cette partition s'observe tant chez les garçons que les filles.

Ainsi, en dépit de leurs succès scolaires, les filles accèdent moins aux domaines considérés par la société comme les plus prestigieux du savoir. En faisant le choix de respecter les choix des familles, l'institution ne corrige pas les processus d'auto-sélection et d'autocensure et participe ainsi, à son insu, à la division sexuée de l'orientation et au maintien des inégalités. En l'état actuel des connaissances, le HCE n'est pas en mesure d'évaluer si ces inégalités dans l'orientation se renforcent en fonction du handicap, de l'origine des jeunes filles ou d'autres critères de discriminations. Il serait intéressant que soient déployées des études complémentaires dans une approche intersectionnelle des inégalités.

Pourtant, par la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école, favoriser la mixité dans l'orientation est un objectif qui doit aiguiller les conseils en matière d'orientation que peuvent apporter les enseignant.e.s à leurs élèves :

« Les enseignants apportent une aide au travail personnel des élèves et en assurent le suivi. Ils procèdent à leur évaluation. **Ils les conseillent dans le choix de leur projet d'orientation en collaboration avec les personnels d'éducation et d'orientation qui veillent à favoriser la mixité entre les femmes et les hommes dans l'accès aux filières de formation. Ils participent aux actions de formation continue des adultes et aux formations par apprentissage.** »<sup>38</sup>



**Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche publie chaque année un état des lieux statistique des parcours, très différenciés entre filles et garçons « Ils se caractérisent tant par une moindre réussite scolaire des garçons que par une réussite scolaire des filles en trompe-l'œil, puisque celles-ci s'orientent sur un nombre de filières plus limité et, à diplôme équivalent, s'insèrent moins bien en emploi. »<sup>39</sup>.**

37 - OZENNE Rodrigue et VOUILLOT Françoise, *Division sexuée de l'orientation et procédures d'orientation, les demandes d'accès des filles et des garçons à la 1<sup>ère</sup> S. Revue Française d'éducation comparée*, n°13, 2015.

38 - Article 912-1 du Code de l'éducation.

39 - Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du MENESR, 2016, p.2.

## 2. Des leviers identifiés et des outils trop peu connus pour accompagner les personnels vers une éducation égalitaire

Les textes officiels — qu'il s'agisse de lois, d'arrêtés, de circulaires, de conventions ou de feuilles de route — sont très clairs quant à la priorité affichée en faveur de l'égalité des sexes et de la déconstruction des stéréotypes. Bien qu'encore trop peu connues des personnels de l'Éducation nationale, ces directives encadrent et légitiment la mise en place d'actions, qui, ainsi « ne peuvent être considérées comme relevant de la fantaisie ou du seul militantisme d'un.e professeur.e »<sup>40</sup>.

Toutefois, les initiatives menées dans les classes et au niveau des établissements scolaires restent éparses et dépendantes de bonnes volontés. Les actions de sensibilisation à l'intention des élèves, l'intégration de cette question aux pratiques et approches pédagogiques ou encore le fait de faire appel à des intervenant.e.s extérieur.e.s reposent le plus souvent sur des personnes (enseignant.e.s, CPE, infirmier.e.s scolaires...) isolées, qui développent des pratiques pédagogiques innovantes qu'il convient de valoriser et de généraliser, d'autant que certaines d'entre elles commencent à faire l'objet de recherches<sup>41</sup>.

Enfin, demeure la question des outils qui ont par ailleurs été élaborés, en particulier ceux à destination des enseignant.e.s, mais qui restent encore trop peu diffusés et mis en pratique. Certains souffrent également d'ambiguïtés et promeuvent des représentations de l'égalité divergentes et qui risquent de mettre les enseignant.e.s en difficulté<sup>42</sup>. Ainsi, comme le remarque Gaël PASQUIER, Maître de conférences en sociologie à l'ESPE de Créteil, concernant les outils pour l'égalité entre les filles et les garçons proposés par le ministère en 2014, « les enseignant.e.s sont ainsi régulièrement invité.e.s à faire réaliser à leurs élèves des constats, sur les rôles attribués aux femmes et aux hommes dans les ouvrages de littérature de jeunesse par exemple, dont les objectifs ne sont pas explicités. Les observations des enfants peuvent donc tout aussi bien être utilisées à des fins critiques, pour chercher collectivement en quoi les différenciations masquent des inégalités (MARRO, 2011) que dans une perspective de légitimation d'un ordre social hiérarchisé. ».

Il apparaît par conséquent nécessaire de coupler la diffusion de ces outils à la formation des enseignant.e.s.

### a. Qu'est-ce qu'une pédagogie égalitaire ?

Dans son ouvrage « L'école apprend-elle l'égalité des sexes ? »<sup>43</sup>, Isabelle COLLET, enseignante-chercheuse en sciences de l'éducation à l'Université de Genève, développe et définit les grands principes d'une pédagogie égalitaire :

*« Il s'agit d'abord d'entraîner les enseignant.e.s, grâce à des formations adaptées, à regarder leur environnement, leurs programmes, leurs classes, leurs élèves, à travers "les lunettes du genre" et faire évoluer leurs pratiques pour les débarrasser de tout sexisme.*

*Il s'agit ensuite, grâce à l'évolution et à la vigilance nouvelles des éducateurs et éducatrices, de contribuer à diffuser une culture commune de l'égalité parmi les élèves, pour les aider à devenir des adultes libres de leur choix quel que soit leur sexe. »*

Cette démarche est déjà entreprise par un certain nombre d'enseignant.e.s et autres membres des équipes éducatives engagé.e.s et motivé.e.s, qui mettent en place des activités pertinentes et performantes. Il s'agit avant tout d'interroger leurs propres pratiques professionnelles, ce qui peut consister par exemple à interroger et remettre en question les expressions communément utilisées dans le cadre scolaire : « Je fais attention à ne pas dire "c'est l'heure des mamans" mais "c'est l'heure des parents et des nounous" » ou encore « En maths, en situation de problème, ce n'est pas toujours "maman fait les courses" et "papa répare le vélo"<sup>44</sup> ».

Néanmoins, comme le souligne Isabelle COLLET, « ces pratiques peinent à se généraliser, restent dans l'innovation et le marginal ».

40 - PASQUIER Gaël, « Enseigner l'égalité des sexes à l'école primaire », Nouvelles Questions Féministes Vol.29, 2010.

41 - PASQUIER Gaël, L'enseignement de la langue française à l'école primaire à l'épreuve de la déconstruction du genre. Formation et pratiques d'enseignement en questions, n°16, 2016.

42 - PASQUIER Gaël, « Égalité des sexes et EPS : quelles représentations dans les textes officiels de l'Éducation Nationale pour quelles situations d'apprentissage ? » in BRIERE-GUENOUN Fabienne, COUCHOT-SCHIEX Sigolène, VERSCHEURE Ingrid, POGGI Marie-Paule (dir.), Analyses didactiques et sociologiques de la construction des inégalités d'accès aux savoirs en EPS, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2016, à paraître.

43 - COLLET Isabelle, « L'école apprend-elle l'égalité des sexes ? », Égale à Égal, 2016, p.69.

44 - Verbatims issues de l'enquête réalisée par le syndicat Se-UNSA auprès d'enseignant.e.s et CPE du 1<sup>er</sup> degré.

## HCE - Formation à l'égalité filles-garçons : Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité

Dès 2009, sur le site ressources Eduscol, Nicole MOSCONI, professeure en sciences de l'éducation, avance certaines pistes d'action pour questionner les pratiques pédagogiques inégalitaires et tenter de pallier les inégalités<sup>45</sup>, pistes que nous reprenons dans leur quasi-totalité ci-dessous :

► **« Rééquilibrer les interactions dans la classe »** : conscient.e.s de l'inégalité des interactions, certain.e.s enseignant.e.s cherchent à la pallier en interrogeant alternativement un garçon et une fille. Certes, les enseignant.e.s savent bien qu'ils.elles ont à tenir compte, pour ces stratégies d'interrogation, des positions scolaires et des capacités des élèves. Mais ils et elles peuvent très bien trouver des modes d'alternance qui permettent l'avancée du temps didactique. En particulier, ils.elles peuvent prendre garde d'interroger une fille en position haute pour construire les savoirs nouveaux et solliciter un garçon pour rappeler les savoirs déjà institutionnalisés dans la classe.

Ils.elles peuvent aussi trouver des dispositifs pédagogiques (travail de groupe, avec des groupes mixtes, par le sexe et la position scolaire, pour que chacun.e ait sa place dans la tâche) pour contourner les enjeux de pouvoir et les phénomènes de dominance des garçons dans les prises de parole.

► **Gérer les relations entre pairs** : il s'agit là pour les enseignant.e.s d'exercer leur vigilance pour éviter tous les phénomènes où les garçons prétendent affirmer leur dominance dans la classe (interrompre une fille interrogée pour répondre à sa place, lancer des plaisanteries sexistes). Ils.elles peuvent, au lieu de laisser faire, profiter de ces phénomènes quotidiens pour montrer aux élèves leur signification implicite et ainsi en faire l'occasion d'une éducation civique sur l'égalité des sexes. « [...] On ne laisse pas passer une injure raciste — à juste titre ; pourquoi n'exerce-t-on pas la même vigilance face aux plaisanteries, injures sexistes ? ».

► **Valoriser le rôle des femmes dans les contenus d'enseignement** : dans le domaine des enseignements, les enseignant.e.s ne sont pas entièrement libres puisque les programmes sont imposés. Si la nouvelle mouture 2016 a ajouté des mentions aux femmes et à leur place dans l'Histoire notamment, il demeure une forte prévalence de la présence des hommes dans les programmes, comme l'a par exemple montré le Centre Hubertine Auclert dans les programmes d'Histoire<sup>46</sup> et de Français<sup>47</sup>. Actuellement, les enseignant.e.s peuvent s'appuyer sur les avancées présentes dans les programmes lorsqu'elles existent et, lorsque ceux-ci n'évoquent pas ou ne tiennent pas compte des questions d'égalité des sexes, se référer à la dernière convention de 2013 qui invite à le faire. Il s'agit en particulier de valoriser le rôle des femmes dans les enseignements dispensés, par exemple, dans l'Histoire, la vie sociale, la création artistique ou encore les sciences.

► **Apprendre à critiquer les stéréotypes sexistes** : à travers un travail sur les images, la publicité, les représentations que peuvent avoir les enfants du « féminin » et du « masculin », ou même en se basant sur les stéréotypes véhiculés par les manuels scolaires, les enseignant.e.s peuvent développer le regard critique de leurs élèves et interroger les rôles de sexe. Il peut s'agir d'un travail sur les métiers et les professions, afin de montrer que la division socio-sexuée du travail est moins rigide qu'autrefois et qu'il y a aujourd'hui des femmes mécaniciennes ou peintres en bâtiment, conductrices de poids lourds ou d'autocars, pilotes, ingénieures et chercheuses en physique et des hommes sages-femmes, et des hommes infirmiers ou assistants de service social.

45 - MOSCONI Nicole, « Genre et pratiques scolaires : comment éduquer à l'égalité ? », in *L'égalité des filles et des garçons*, portail Eduscol, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mis à jour le 2 septembre 2009.

46 - Centre Hubertine Auclert, « Histoire et égalité femmes-hommes : peut mieux faire ! la représentation des femmes dans les manuels d'histoire de seconde et de CAP », 2011.

47 - Centre Hubertine Auclert, « La représentation des femmes dans les manuels scolaires de Français. Les manuels scolaires de Français se conjuguent au masculin », 2013.

## b. Des outils à destination des enseignant.e.s

Pour développer une pédagogie égalitaire en classe, les membres de l'équipe éducative peuvent s'appuyer sur des travaux de recherche importants qui se sont développés, notamment en sciences de l'éducation, depuis près de trente ans.

Des outils pratiques ont également été conçus et sont diffusés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Une enquête menée auprès des personnels des académies de Lyon et de Grenoble, en novembre 2011, par l'Institut Egaligone en partenariat avec l'Université Lumière Lyon 2 soulignait alors qu'ils étaient encore largement méconnus. 38 % des enquêtés.e.s déclaraient ainsi ne connaître aucun des outils cités dans le questionnaire<sup>48</sup>, ce qui n'est pas étonnant, dans la mesure où 88 % des enquêtés.e.s déclarent n'avoir jamais reçu de formation sur la question. Il n'en reste pas moins que les répondants.e.s manifestaient un véritable intérêt pour la thématique : 47 % se déclaraient ainsi intéressés.e.s par de futures formations sur le sujet.

De nouveaux outils ont depuis été mis en place par le ministère et le site « Outils égalité filles-garçons », lancé en novembre 2014, les compile sur une page dédiée. Il serait sans doute intéressant de mesurer aujourd'hui le degré de connaissance de cette plateforme et des nouveaux outils, afin d'ajuster et de préciser les efforts de diffusion et de généralisation encore nécessaires.

### Plusieurs ressources existent :

#### Le Bulletin officiel du ministère consacré à l'égalité en 2000

- En 2000, un numéro hors-série du Bulletin Officiel du ministère de l'Éducation nationale consacré à l'égalité<sup>49</sup> listait des pistes de réflexion et des recommandations autour de situations très concrètes de la vie scolaire.

Voici quelques scénarii pour exemple :

- concernant l'évaluation :

SCÉNARIOS	STÉRÉOTYPES	CONSÉQUENCES	RECOMMANDATIONS
<p><b>Scénario 4.1</b></p> <p>Julie et Christophe, élèves de la même classe de 3ème, ont obtenu au 1er trimestre la même moyenne en mathématiques : 13. Sur leur bulletin scolaire, figurent les mentions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- "Julie a fourni de gros efforts, travail sérieux. Continuez."</li> <li>- "Christophe est en dessous de ses possibilités. Pourrait être un élève brillant s'il travaillait plus régulièrement."</li> </ul>	<p><i>En mathématiques, les filles réussissent en travaillant beaucoup. Les garçons peuvent souvent mieux faire : ils n'exploitent pas toutes leurs possibilités.</i></p> <p><b>Question:</b></p> <p>Une même note mesurerait-elle des éléments différents selon les sexes ?</p>	<p>On utilise souvent un double standard dans l'évaluation des filles et des garçons : on juge les filles sur leur travail, les garçons sur leurs capacités intellectuelles.</p> <p>Cela renforce chez les filles le sentiment qu'elles ont d'être moins bonnes en mathématiques que les garçons. Elles pensent que pour réussir en mathématiques, il faut avoir la "bosse" des maths et qu'elles ne l'ont pas.</p>	<p>Prendre conscience de ce double standard dans l'évaluation des filles et des garçons dans les matières connotées masculines ou féminines.</p> <p>Pour éviter les effets d'étiquetage selon le sexe des élèves dans la notation, on peut dès le début de l'année scolaire, corriger les devoirs anonymés.</p> <p>Veiller, dans le libellé des appréciations sur les bulletins scolaires, à valoriser les filles autant sur leurs compétences que sur le travail fourni.</p>
<p><b>Scénario 4.2</b></p>			

48 - Enquête réalisée par l'Institut Egaligone, en collaboration avec l'Université Lyon 2 auprès des équipes éducatives des rectorats de Lyon et Grenoble, novembre 2011.

49 - Bulletin officiel Hors-série n°10, « À l'école, au collège et au lycée : de la mixité à l'égalité », 2 novembre 2000.

## HCE - Formation à l'égalité filles-garçons : Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité

► concernant les activités sportives :

SCÉNARIOS	STÉRÉOTYPES	CONSÉQUENCES	RECOMMANDATIONS
<p><b>Scénario 3.1</b></p> <p>En 4ème, au cours d'éducation physique et sportive, un tournoi de handball est organisé en équipes mixtes. D'emblée, les garçons prennent les postes d'avant. Les filles, reléguées à l'arrière, ne parviennent pas à prendre leur place dans le jeu.</p>	<p><i>Les filles sont moins combattives. Elles ont peur des coups. Elles tirent moins bien et moins fort que les garçons.</i></p> <p><b>Question:</b> Dans une activité qui implique l'engagement physique, faut-il laisser les filles et les garçons s'installer dans des comportements qui leur conviennent spontanément ?</p>	<p>Le jeu va rapidement être l'affaire des garçons, les filles vont se sentir inutiles et être renforcées dans une passivité qui les détache de l'esprit collectif du jeu.</p>	<p>Relever l'organisation spontanée des équipes en insistant sur l'aspect collectif du jeu où chacun a son rôle.</p> <p>Placer des filles et des garçons aux postes d'arrière et d'avant.</p> <p>Mettre les filles en confiance au cours d'exercices d'entraînement aux matchs.</p> <p>Valoriser les performances de l'équipe nationale féminine.</p>
<p><b>Scénario 3.2</b></p>			

### Le site « Outils égalité filles-garçons »

Lancé en novembre 2014, le site « Outils égalité filles-garçons », réalisé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et son opérateur public **Canopé**, permet via une entrée unique d'accéder à un grand nombre de ressources (<https://www.reseau-canope.fr/outils-egalite-filles-garcons.html>) :

- les textes de référence ;
- des conférences thématiques d'expert.e.s-chercheur.euse.s ;
- des témoignages vidéos d'équipes éducatives d'établissement ayant développé un projet autour de l'égalité filles-garçons ;
- des rapports institutionnels liés à l'égalité femmes-hommes, en particulier émanant du Haut Conseil à l'Égalité ;
- des pistes, matière par matière, pour aborder l'égalité femmes-hommes dans le cadre des enseignements.

### LES CHOIX D'ORIENTATION DÉTERMINÉS ET LES FREINS À L'ORIENTATION CHOISIE

Des parcours différenciés quelles que soient les filières ? Pourquoi ce constat malgré une préoccupation ministérielle depuis les années 1980 ?



① Les choix d'orientation déterminés et les freins à l'orientation choisie  
 Entretien avec Françoise Vouillot.

## HCE - Formation à l'égalité filles-garçons : Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité

INTÉGRER L'ÉGALITÉ DANS LES ENSEIGNEMENTS	
Présentation des textes et grille d'analyse	Intégrer l'égalité dans les enseignements du premier degré
Intégrer l'égalité dans les enseignements du second degré en lettres	Intégrer l'égalité dans les enseignements du second degré en histoire géographie
Intégrer l'égalité dans les enseignements du second degré en philosophie	Intégrer l'égalité dans les enseignements du second degré en EPS
Intégrer l'égalité dans les enseignements du 2nd degré en SVT	Féminin masculin en arts plastiques

Capture d'écran du site « Outils égalité filles-garçons », 5 décembre 2016.

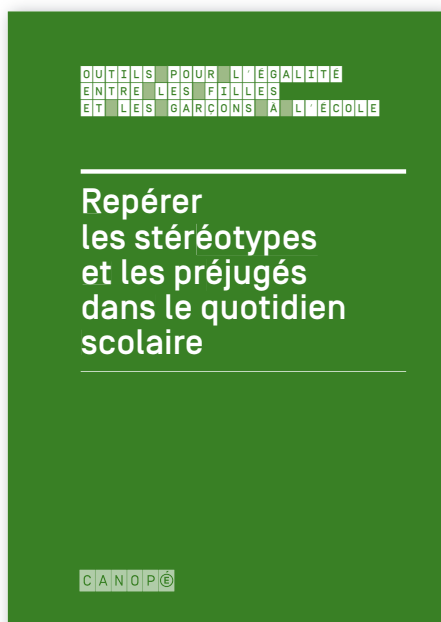
### Exemple extrait du site : « Programme d'Histoire en 4<sup>ème</sup> : l'âge industriel »

« Pistes pédagogiques : La condition des ouvrières féminines à l'âge industriel est un sujet d'étude pertinent à mettre en perspective avec la condition ouvrière en général. La même réflexion peut être menée avec les femmes issues de la bourgeoisie.

Une étude sur les luttes féministes, les suffragettes au Royaume-Uni ou l'engagement des femmes dans l'Internationale ouvrière socialiste permet de s'interroger sur les motivations des luttes féministes de l'époque. Ceci permet ainsi de mettre en exergue la condition féminine de l'époque. »

#### ► outils pratiques pour intervenir en classe :

Le guide « Repérer les stéréotypes et les préjugés dans le quotidien scolaire » encourage les personnels enseignants et d'éducation à analyser leurs pratiques professionnelles pour mettre à jour des stéréotypes et des comportements différenciés en fonction du sexe.



Destiné aux enseignant.e.s de la petite section pré-élémentaire à la 6<sup>ème</sup> et en Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), l'ouvrage « 50 activités pour l'égalité filles-garçons<sup>50</sup> » propose des activités pour l'égalité des sexes sur : la maîtrise de la langue, la pratique d'une langue étrangère, les mathématiques, les sciences, la culture humaniste, les compétences sociales et civiques, l'autonomie et l'initiative, et l'éducation physique et sportive. Les fiches-activités proposées ont été testées en classe. Des fiches-ressources permettent également de faire le point sur les recherches en matière d'inégalités filles-garçons.

Pour le secondaire, l'ouvrage « Égalité mixité. État des lieux et moyens d'action au collège et au lycée »<sup>51</sup> est également une ressource utile permettant d'aborder les processus de différenciation inégalitaire entre féminin et masculin, leurs effets et leurs enjeux, d'avoir connaissance de ressources pédagogiques et projets d'action permettant de susciter la réflexion chez les élèves comme chez les adultes pour structurer un projet éducatif qui tienne compte de ces questions.

50 - PONTAIS C., HOUADEC V., DE LA MOTTE A. et BABILLOT M., 50 activités pour l'égalité filles-garçons. Tome 1 -École primaire, 6<sup>e</sup> - SEGPA, 2015.

51 - DEMOULIN H., Égalité, mixité- État des lieux et moyens d'action au collège et au lycée, 2014.



## HCE - Formation à l'égalité filles-garçons : Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité

Le site « Des outils pour l'égalité filles-garçons » du ministère compile également des ressources associatives, parmi lesquelles :

**Le Centre Hubertine Auclert (CHA)**, centre francilien de ressources sur l'égalité entre les femmes-hommes, a développé des outils faciles d'accès pour des interventions en classe. Le dernier en date, « *L'égalité professionnelle, ça se travaille ! D'hier à aujourd'hui...* » se compose de 5 affiches valorisant des femmes pionnières dans l'Histoire et d'un livret d'accompagnement. Ce kit peut constituer un outil d'appui en Histoire comme en Sciences Economiques et Sociales.

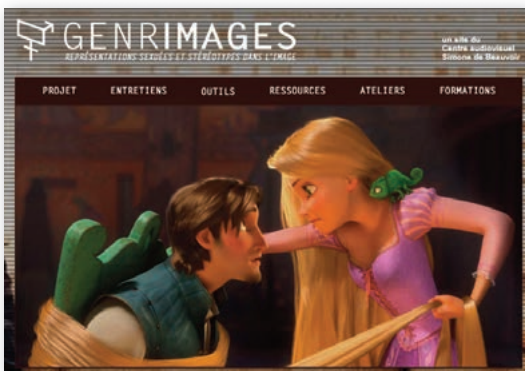


L'égalithèque du CHA référence par ailleurs 1 500 outils aux thématiques et supports divers pour mener des actions sur l'égalité filles-garçons à l'école, consultables à l'adresse suivante : <http://www.centre-hubertine-auclert.fr/egalitheque>.



L'association **Mnémosyne**, qui œuvre pour le développement de l'Histoire et du genre, a également développé un manuel de référence pour valoriser le rôle des femmes dans l'Histoire : *La place des femmes dans l'Histoire. Une histoire mixte*<sup>52</sup>.

La bande dessinée « **Culottées. Des femmes qui ne font que ce qu'elles veulent** » de Pénélope BAGIEU (aux Editions Gallimard tomes 1 et 2, et sur le blog [lesculottees.blog.lemonde.fr](http://lesculottees.blog.lemonde.fr)) constitue également un outil ludique pour valoriser le rôle de femmes oubliées de l'Histoire : Mae Jemison, astronaute, Naziq al-Abid, activiste de bonne famille, Katia Krafft, vulcanologue, Nellie Bly, journaliste qui en 1890 a fait le tour du monde en 72 jours, Betty Davis, auteure-compositrice ou encore Thérèse Clerc, militante féministe, et bien d'autres.



Le site « **Genrimages** – Représentations sexuées et stéréotypes dans l'image », conçu par le centre audiovisuel Simone de Beauvoir, s'adresse aux enseignant.e.s, éducateur.rice.s, et de manière générale à toutes les personnes souhaitant aborder la thématique de l'égalité femme-homme avec des élèves ou des jeunes en les sensibilisant au décryptage des représentations sexuées présentes dans les images fixes ou animées.

Ces outils restent encore trop peu connus des personnels de l'Éducation nationale, et des enseignant.e.s en particulier. Il apparaît nécessaire d'élaborer un guide de référence à destination de l'ensemble des membres de l'équipe éducative (directeur.rice.s d'école ou chef.fe.s d'établissement, CPE, enseignant.e.s, COP, personnels sociaux et de santé). Cet outil pourrait être diffusé par voie électronique et/ou distribué en formation initiale en complément des enseignements et lors des modules de formation continue.

**RECOMMANDATION N°5** : Élaborer un « Guide pratique de l'égalité filles-garçons » visant à accompagner et outiller les professionnel.le.s de l'Éducation nationale.

52 - DERMENJIAN Geneviève, JAMI Irène, ROUQUIER Annie et THEBAUD Françoise, *La place des femmes dans l'histoire. Une histoire mixte*, 2010.

### c. Le recours au réseau des chargé.e.s de mission académiques « Égalité filles-garçons »

#### LE RÉSEAU NATIONAL DES CHARGÉ-E-S DE MISSION ACADÉMIQUES ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS



Dans chaque académie, une personne est nommée par la rectrice ou le recteur comme chargé-e de mission égalité filles-garçon.

Sa mission est de mettre en œuvre, en relation avec la Mission nationale « Prévention des discriminations et égalité filles-garçons », la convention interministérielle avec les personnels de l'éducation nationale, d'une part et les partenaires locaux (associations, entreprises, autres services de l'État), d'autre part.

**Trouvez votre référent académique →**

Dans chaque académie, un.e chargé.e de mission académique égalité filles-garçons est nommé.e par le recteur ou la rectrice pour assurer, entre autres missions, la définition de la formation des personnels de l'Éducation nationale sur les questions d'égalité.

Ces personnes constituent un appui à des enseignant.e.s, des directeur.rice.s d'école ou des chef.fe.s d'établissement qui souhaitent mettre en œuvre des actions. Les chargé.e.s de mission constituent une ressource essentielle pour la diffusion de l'égalité sur l'ensemble du territoire.

Néanmoins, sur les 36 « chargé.e.s de mission académiques égalité filles-garçons », désigné.e.s à la rentrée 2016<sup>53</sup>, seul.e.s 8 d'entre eux.elles sont nommé.e.s à temps plein<sup>54</sup> sur la mission égalité filles-garçons. Leurs coordonnées sont recensées sur <https://www.reseau-canope.fr/outils-egalite-filles-garcons>.

Les équipes éducatives et les partenaires peuvent les contacter pour :

- se renseigner sur les formations offertes dans l'académie ;
- organiser et participer à des actions éducatives variées (journées de sensibilisation, concours, etc.) ;
- mettre en place tout projet en faveur d'une égalité réelle entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

53 - Nombre variable d'une année sur l'autre.

54 - Dans son rapport relatif à l'éducation à la sexualité paru en juin 2016, le Haut Conseil préconise de désigner, dans chaque académie, un.e délégué.e académique à l'éducation à la sexualité et à l'égalité et à l'éducation à la sexualité à temps plein qui, auprès du.de la recteur.rice, serait chargé.e de préparer, animer et suivre les travaux de l'équipe pluri-catégorielle académique relative à l'éducation à la sexualité et d'assurer les missions actuellement confié.e.s aux chargé.e.s de mission académiques « égalité filles-garçons ».

## **SECTION 2 – Une priorité pour demain : la formation des personnels de l'Éducation nationale**

La mixité n'étant pas suffisante, à elle seule, pour contrecarrer les stéréotypes de sexe qui participent de la reproduction des inégalités, il est nécessaire de mettre en œuvre une éducation à l'égalité tout au long de la scolarité des élèves, qui passe, en premier lieu, par la formation des personnels de l'Éducation nationale. L'importance de la formation des personnels de l'Éducation nationale est soulignée dès la première convention relative à l'égalité filles-garçons, signée le 20 décembre 1984 par le ministre de l'Éducation nationale de l'époque, Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, et la ministre en charge des droits des femmes, Yvette ROUDY.

En effet, comme le souligne Isabelle COLLET, « *enseigner est un métier qui s'apprend, enseigner de manière égalitaire s'apprend également* »<sup>55</sup>. 32 ans après la première convention et alors que les missions de l'École en matière d'égalité femmes-hommes sont rappelées successivement dans les textes-cadres, qu'en est-il dans les faits et comment aller plus loin ?

### **1. La formation initiale : quelle mise en œuvre de l'obligation légale issue de la loi de Refondation de l'école de 2013 ?**

---

#### **a. Enseigner, un métier qui s'apprend**

Il subsiste une idée reçue selon laquelle l'enseignement serait un « don » ou une vocation, et que la formation serait accessoire. Ce type de discours, démenti par les faits, contribue à dévaloriser le métier en substituant l'instinct à la compétence professionnelle. En atteste la volonté en 2008 du Gouvernement de l'époque de mettre fin aux professeur.e.s stagiaires. Enseignant.e.s et étudiant.e.s se sont alors mobilisé.e.s pour s'opposer à l'idée selon laquelle il n'est pas indispensable d'être formé.e pour enseigner. Cette « réforme de la mastérisation » sera finalement annulée par le Conseil d'État, dans un arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2012.

---

55 - COLLET Isabelle, *L'école apprend-elle l'égalité des sexes ? Egale à égal*, 2016, p.64.

## **HCE - Formation à l'égalité filles-garçons : Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité**

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République supprime les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) dans les académies<sup>56</sup>, et crée les 32 écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) dans lesquelles, depuis la rentrée 2013, les futur.e.s enseignant.e.s et les futur.e.s conseiller.e.s principaux.ales d'éducation (CPE) sont désormais formé.e.s.

Les étudiant.e.s intégrant les ESPE visent l'obtention d'un master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF), s'étalant sur deux ans (Master 1 et Master 2), soit quatre semestres. Ce diplôme est accessible aux étudiant.e.s titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent.

Le cursus MEEF est organisé en quatre mentions :

- ▶ la mention 1 forme les enseignant.e.s du 1<sup>er</sup> degré, c'est-à-dire le professorat des écoles ;
- ▶ la mention 2 les enseignant.e.s du 2<sup>nd</sup> degré, c'est-à-dire le professorat de collège et de lycée ;
- ▶ la mention 3, dite « encadrement éducatif », forme les conseiller.e.s principaux.ales d'éducation (CPE) ;
- ▶ et la mention 4, intitulée « pratiques et ingénierie de la formation », les formateur.rice.s de formateur.rice.s.

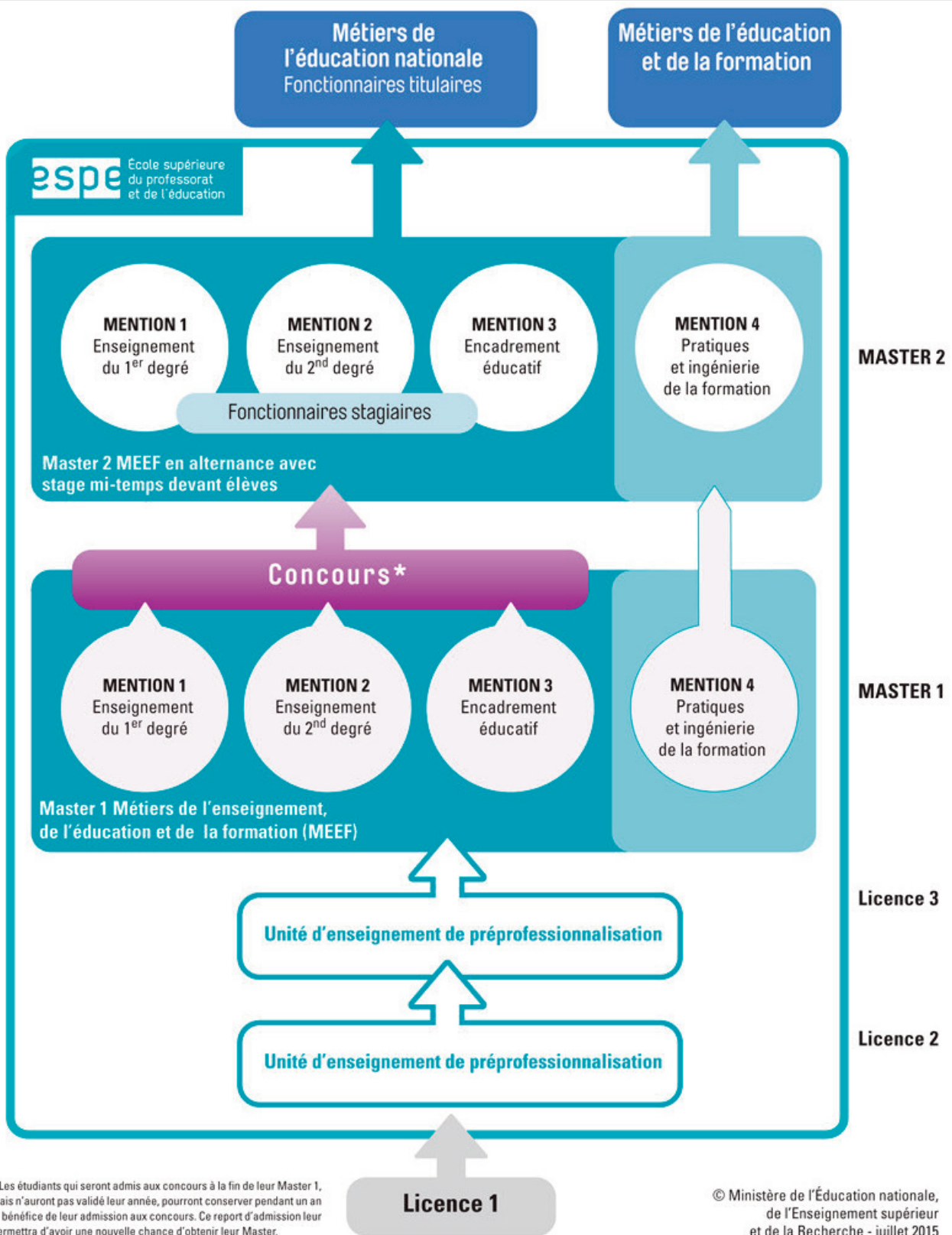
Les étudiant.e.s suivent des enseignements théoriques spécifiques (disciplinaires, pédagogiques, etc.) et des enseignements communs à tou.te.s les étudiant.e.s, notamment ceux relatifs aux valeurs de la République (laïcité, lutte contre les discriminations), aux thématiques transversales et aux problématiques de société (développement durable, citoyenneté), aux pratiques professionnelles communes et aux connaissances relatives à l'accompagnement des futur.e.s élèves (orientation, processus d'apprentissage).

---

56 - Exception faite des vice-rectorats du Pacifique.

**HCE - Formation à l'égalité filles-garçons : Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité**

**La formation au sein des ESPE - parcours type**



## **b. La formation à l'égalité filles-garçons : une obligation inscrite dans les textes de création des ESPE**

Dans le cahier des charges de la 2<sup>ème</sup> année de formation dans les IUFM est inscrite depuis 2002 la nécessité de sensibiliser les futur.e.s professeur.e.s des écoles aux « représentations sociales, familiales, professionnelles de la femme et ses conséquences (choix de parcours, métiers) » et à la « gestion de la mixité scolaire ».

En 2013, la loi du 8 juillet pour la Refondation de l'École de la République intègre l'égalité femmes-hommes dans les ESPE :

### **Article L. 721-2. du Code de l'Éducation - Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation exercent les missions suivantes :**

« Elles préparent les futurs enseignants et personnels d'éducation aux enjeux du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et à ceux de la formation tout au long de la vie. Elles organisent des **formations de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes**, à la lutte contre les discriminations, à la scolarisation des élèves en situation de handicap ainsi que des formations à la prévention et à la résolution non violente des conflits. »<sup>57</sup>

Cette mission trouve notamment sa place dans le tronc commun dispensé obligatoirement à l'ensemble des professeur.e.s et des personnels d'éducation :

### **Article 2 de l'Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) :**

Le tronc commun doit comprendre « les enseignements liés aux principes et à l'éthique du métier, dont l'enseignement de la laïcité, la lutte contre les discriminations et **la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes** »<sup>58</sup>

Cet engagement du ministère est rappelé dans les **feuilles de route** pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et notamment en :

- **2013** : « La formation initiale et continue doit intégrer fortement cette thématique. Elle concerne l'ensemble des personnels de l'éducation nationale et une attention particulière doit être portée au personnel d'encadrement et d'inspection car ce sont eux qui impulsent et accompagnent les équipes sur le terrain. Une réflexion doit s'engager autour de la lutte contre les stéréotypes à l'école primaire. ».

L'une des actions de la feuille de route concerne l'inscription de l'égalité des sexes dans la formation des enseignant.e.s et prévoit « l'inscription de la thématique dans le cahier des charges de la formation des personnels enseignants du premier et du second degrés et d'éducation, et dans les référentiels de formation des personnels de direction et d'inspection ».

- **2014** : le document prévoit d' « engager, avant la fin de 2014, l'évaluation de la formation à l'égalité et de la prise en compte de cette problématique dans les ESPE ».
- **2016** : « La **visibilité des politiques d'égalité conduites dans l'ESR** sera accrue, notamment par l'organisation en septembre 2016 de la 9<sup>e</sup> conférence internationale sur l'égalité femmes-hommes dans l'enseignement supérieur. De même, **le ministère veillera au développement homogène des formations à l'égalité des sexes dans les ESPE.** ».

57 - Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République – Chapitre VI : Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

58 - Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ».

## HCE - Formation à l'égalité filles-garçons : Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité

Enfin, dans la **circulaire n°2015-003 du 20 janvier 2015**, relative à la mise en œuvre de la politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'École, la ministre de l'Éducation rappelle la priorité affichée du MENESR sur ces questions :

« Dans ce cadre, les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) intègrent dans les **enseignements du tronc commun** la mobilisation contre les stéréotypes, notamment sexistes, et les discriminations ainsi que la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

Je vous rappelle que la mise en œuvre de ce tronc commun de formation initiale, notamment la **transmission du sens et de la portée du principe d'égalité entre les filles et les garçons à l'école, constitue une priorité** qui doit être considérée avec la plus grande attention. »

Le HCE se félicite de cette inscription, prioritaire et dans la durée, de l'égalité entre les filles et les garçons au sein des textes réglementaires. La mobilisation pour l'égalité est affichée clairement chaque année depuis 2013.

Les résultats de la consultation menée par le HCE auprès des organisations syndicales attestent d'un intérêt certain pour la thématique et valident la légitimité du rôle de l'École en faveur de l'égalité filles-garçons. Les remontées de terrain témoignent d'une forte volonté, de la part des enseignant.e.s notamment, de lutter contre les stéréotypes de sexe et toutes les formes de violences sexistes, de développer l'estime de soi des élèves et la connaissance du corps. Il s'agit aujourd'hui d'analyser si ces textes sont suffisamment connus, et si leur application au sein des ESPE et dans les dispositifs de formation continue est suivie et évaluée.

### c. Dans les faits : une offre de formation très inégale sur le territoire

Comme nous l'avons vu, l'organisation de formations à l'égalité entre les femmes et les hommes constitue l'une des missions des ESPE. De par la loi, ces formations doivent, *a minima*, trouver leur place dans le « tronc commun »<sup>59</sup>, enseignement d'une durée de 100 heures annuelles en moyenne, dispensé à tou.te.s les futur.e.s enseignant.e.s.

**Il ressort des auditions, de la consultation ainsi que du baromètre réalisés par le HCE auprès des 32 ESPE<sup>60</sup> que le cadre, la durée et le contenu de ces « formations de sensibilisation » n'ayant pas été clairement définis, l'offre d'enseignement proposée dans les ESPE est très variable<sup>61</sup>.**

Ainsi les remontées des syndicats d'enseignant.e.s attestent d'une « *disparité selon les académies* » (Se-UNSA) et d'une « *disparité de formation sur le territoire due à l'autonomie des ESPE* » qui l'intègrent dans leur parcours « *comme elles le souhaitent ou le peuvent* ». Même constat pour Sud Éducation : les modules de formation existent dans les ESPE, mais « *l'autonomie de chacune rend très variable la prise en compte de ces thématiques* »<sup>62</sup>.

#### État des lieux de la formation dans les ESPE :

##### Principaux résultats quantitatifs du baromètre pour l'année 2014-2015 :

- ▶ La moitié des ESPE répondantes (12 sur 24) considère avoir formé la totalité de leurs étudiant.e.s
- ▶ 1 sur 3 déclare, en dépit de l'obligation légale, ne pas former la totalité de leurs étudiant.e.s : la part des étudiant.e.s formé.e.s varie alors entre 10 % et 68 %, soit moins de la moitié en moyenne (44 %).
- ▶ 1 sur 2 propose un module dédié à la question de l'égalité filles-garçons.
- ▶ Seul un tiers combine modules dédiés et intégrés.
- ▶ Le volume horaire annoncé pour la formation est très variable d'une ESPE à l'autre : entre 2 heures et 57 heures annuelles en 2014-2015.

59 - Article 2 de l'Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF)

60 - Baromètre mené par le HCE auprès des 32 ESPE entre avril et juillet 2015 auquel ont répondu 24 d'entre elles : il s'agit de la première évaluation sur la mise en œuvre de l'obligation d'intégrer l'égalité filles-garçons à la formation initiale des étudiant.e.s.

61 - Le ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche réalise par ailleurs un suivi de la mise en œuvre de l'obligation d'intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans le tronc commun.

62 - Consultation menée par le HCE entre mai et juin 2015 sur la mise en œuvre de l'éducation à l'égalité filles-garçons au sein des établissements scolaires auprès de l'ensemble des syndicats d'enseignant.e.s des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, des fédérations de parents d'élèves et des associations têtes de réseau intervenant en matière d'égalité filles-garçons auprès des élèves et des personnels de l'Éducation nationale.

## HCE - Formation à l'égalité filles-garçons : Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité

Laurent REGNIER, chef du département de l'architecture et de la qualité des formations de niveau master et doctorat du MENESR, atteste lui-même de cette disparité :

« Les formations à l'égalité peuvent prendre des formes variées, allant de la conférence annuelle unique à l'organisation d'une semaine complète de modules riches consacrés au thème (avec films, courts-métrages, débats, expositions, conférences, cours sur des plateformes en ligne, outils de recherche). »<sup>63</sup>

Isabelle COLLET dresse la même analyse :

« Malgré la loi de 2013, bien peu d'Écoles supérieures du professorat et de l'éducation proposent une formation approfondie sur la question. Faut de textes contraignants, les trente-deux ESPE proposent des prestations très inégales. Dans certaines, une seule matinée d'information est proposée. Dans d'autres, les futur.e.s enseignant.e.s reçoivent un cours de 30 heures sur la mise en œuvre d'une pédagogie soucieuse de l'égalité filles-garçons... Malheureusement, la plupart du temps, ce cours est optionnel et n'existe que pour l'enseignement primaire »<sup>64</sup>.

Afin de garantir l'effectivité des textes déjà en vigueur, le Haut Conseil recommande donc que la validation des maquettes d'enseignement par le ministère soit conditionnée à la présence d'un module dédié à l'égalité filles-garçons et que soit généralisée l'intégration de la question de l'égalité filles-garçons au sein de tous les enseignements (notamment les cours portant sur les « Conditions d'exercice du métier » ou les modules consacrés aux disciplines scolaires).

### État des lieux des formations à l'ESPE de Créteil<sup>65</sup> :

Avec 3 400 étudiant.e.s en 2016-2017 pour le master MEEF professorat des écoles (MEEF 1), l'ESPE de Créteil est l'une des plus importantes de France.

#### Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation (MEEF) 1<sup>er</sup> degré (professorat des écoles) :

##### ► Modules optionnels dédiés à l'égalité au sein du tronc commun :

En M1, parmi les 30 modules proposés dans le cadre du tronc commun (enseignement obligatoire), l'ESPE de Créteil propose aux étudiant.e.s de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés 7 modules optionnels dédiés à la question de l'égalité : 3 modules dans la Seine-Saint-Denis, 3 modules dans le Val-de-Marne, 1 module en Seine-et-Marne. Chaque module contient 18 heures d'enseignement.

Tous les modules affichent complet, accueillant environ 30 étudiant.e.s. Dans l'optique de la préparation au concours de recrutement des enseignant.e.s, ces modules leur permettent, par un ensemble d'outils adaptés, de découvrir les savoirs sur le genre et de les mettre en perspective avec les valeurs de la République, afin de les intégrer à leurs futures pratiques professionnelles.

En revanche, le public touché est très limité : en 2015-2016, sur 800 étudiant.e.s en M1 et 1 000 étudiant.e.s en M2, à peine 10 % ont suivi les modules sur le genre mis à leur disposition.

##### ► Enseignement de tronc commun consacré au « Contexte d'exercice du métier » :

À ces modules au choix des étudiant.e.s s'ajoute un enseignement obligatoire « contexte d'exercice du métier » adressé à tous les étudiant.e.s. Au cours de ce module de 40 heures en M1 et 25 heures en M2 doivent être travaillées une dizaine de thématiques dont celles de la mixité et du genre en lien avec le référentiel de compétences des professeur.e.s des écoles : « se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes ».

#### Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation (MEEF) 2<sup>nd</sup> degré (professorat de collège et de lycée) :

##### ► Modules optionnels dédiés à l'égalité au sein du tronc commun :

L'ESPE de Créteil a par ailleurs ouvert trois nouveaux modules de 12 heures au 4<sup>ème</sup> semestre, s'adressant aux étudiant.e.s en M2 ou enseignant.e.s stagiaires, et basés essentiellement sur les pratiques enseignantes. Chacun d'entre eux compte en moyenne 25 étudiant.e.s.

63 - Audition, 1<sup>er</sup> juillet 2016

64 - COLLET Isabelle, Former les enseignant.e.s à une pédagogie de l'égalité, in « Genre et enseignement », Le Français aujourd'hui n°193, p.113.

65 - Issu de l'audition de Sigolène COUCHOT-SCHIEX, Maîtresse de conférence en EPS, ESPE de Créteil, 9 avril 2015.



► **Options d'approfondissement et de recherche – mention 1<sup>er</sup> degré :**

Mis en place depuis l'année 2014-2015, il s'agit d'un enseignement obligatoire d'initiation à la recherche dont la thématique est choisie par l'étudiant.e parmi un catalogue de 35 options thématiques. Le module optionnel intitulé « Enseigner au prisme du genre : mixité et égalité des sexes à l'école dans les pratiques enseignantes », qui prépare les étudiant.e.s à l'élaboration d'un mémoire de recherche, est choisi en moyenne par 25 étudiant.e.s en M1, une cinquantaine en M2. Il représente 60 heures de formation sur l'année universitaire.

À la fin de leur M2, les étudiant.e.s soutiennent un mémoire. Les mémoires de qualité font l'objet d'une diffusion et d'une valorisation et sont accessibles en ligne. À titre d'exemple, des mémoires ont été réalisés sur les sujets suivants : « La place des filles dans le football. Une analyse des interactions sexuées dans une activité sportive à connotation masculine. », « La représentation des femmes et des hommes dans les manuels scolaires de géographie » ou encore « Les stéréotypes de sexe dans la littérature jeunesse traitant du handicap. ».

Parmi les outils d'appui, l'ESPE mentionne le site Canopé ou encore celui du Centre Hubertine Auclert afin que les enseignant.e.s stagiaires les identifient comme des ressources dès le début de leur carrière.

Les témoignages d'enseignant.e.s déjà en poste et leurs retours d'expérience constituent également un appui facilitateur.

Contacts : [fanny.gallot@u-pec.fr](mailto:fanny.gallot@u-pec.fr) ; [gael.pasquier@u-pec.fr](mailto:gael.pasquier@u-pec.fr) ; [sigolene.couchot-schiex@u-pec.fr](mailto:sigolene.couchot-schiex@u-pec.fr)

## **Qui assure les « formations de sensibilisation » ?**

Les modules de formation peuvent être assurés par des enseignant.e.s-chercheur.euse.s spécialisé.e.s sur les études de genre ou par des associations, qu'il s'agisse d'entités locales ou de délégations départementales d'un réseau national. C'est notamment le cas du Planning familial et de la Ligue de l'Enseignement qui interviennent auprès des étudiant.e.s en ESPE. En Ile-de-France, le Centre Hubertine Auclert intervient dans les ESPE de Créteil et de Versailles. Des enseignant.e.s des premier et second degrés et des CPE peuvent également y intervenir.

## **Principaux freins relevés par les ESPE dans le baromètre à la mise en place des formations :**

Pour expliquer la disparité dans la mise en œuvre de modules traitant de l'égalité filles-garçons au sein des ESPE, le Haut Conseil a recensé les obstacles identifiés par les établissements eux-mêmes :

- **Le manque de prise de conscience des inégalités persistantes :** comme le souligne l'ESPE de Versailles, « les problématiques se heurtent parfois à des oppositions des étudiant.e.s (par exemple un déni des inégalités ou une justification de celles-ci) » tandis que Limoges pointe « la difficulté de sensibiliser certains étudiants et étudiantes qui ont du mal à prendre conscience des inégalités et stéréotypes existants à l'école, au collège et au lycée ». À Paris, « les formatrices et les formateurs remarquent parfois une tendance chez certaines et certains étudiantes et étudiants à sous-estimer l'importance du travail qui reste à accomplir en ce domaine. ».

Ce « manque d'intérêt » des étudiant.e.s est un obstacle facilement contournable selon d'autres ESPE comme celle d'Aix-Marseille qui évoque la nécessité, avant de rentrer dans le vif du sujet, de « sensibiliser à l'importance du sujet et faire prendre conscience que la discrimination peut se manifester involontairement en raison d'idées préconçues ».

- **Le manque de formateur.rice.s, de partenaires et/ou de chercheur.euse.s identifié.e.s sur le territoire pour assurer les interventions.**
- **La multiplicité des thèmes à traiter et la priorité donnée à la laïcité ou à la lutte contre les discriminations :** ce constat est partagé par Sigolène COUCHOT-SCHIEX, qui souligne que « les problèmes sociétaux récents ont eu un effet hiérarchisant sur le sujet de l'égalité femmes-hommes, relégué au second plan derrière la laïcité et la lutte contre les discriminations raciales ». L'ESPE de Strasbourg estime qu'« il est demandé d'aborder tellement de thématiques dans le cadre de la formation initiale qu'on en arrive à un morcellement et une atomisation des formations ».

## **Leviers identifiés par les ESPE pour améliorer la mise en place des formations :**

- ▶ **Le portage politique et la médiatisation de l'égalité femmes-hommes** : plusieurs ESPE estiment que la montée en puissance de l'égalité dans les discours politique et médiatique permet un soutien sur le terrain et suscite la curiosité des étudiant.e.s. Ainsi, l'ESPE de Paris se félicite d'une « *thématique porteuse, médiatisée, à laquelle la plupart des étudiantes et des étudiants, professeurs-stagiaires et professeures-stagiaires sont déjà sensibilisées et sensibilisés* », tandis que celle du Centre – Val-de-Loire souligne la « *présence accrue dernièrement, dans le discours médiatique, des questions liées au sexisme et au genre comme moyen de sensibilisation des étudiant.e.s* ».
- ▶ « **Une équipe de direction qui soutient les actions menées** » et une équipe éducative volontariste : comme le souligne l'ESPE de Toulouse, le soutien de la direction représente un appui déterminant. Les contours flous du cadre de la maquette d'enseignement (en termes de volume horaire, de structuration des maquettes, de positionnement de la thématique, etc.) laissent effectivement des marges de manœuvre significatives aux établissements.
- ▶ De manière générale, la **motivation des équipes** est mentionnée comme un facteur facilitant significatif : L'ESPE de Lyon — en pointe sur ces questions depuis 2000 — valorise comme effet levier l'« *existence d'une équipe constituée, ancienne, formée et productrice de savoirs par la recherche (donc légitime) et d'un fonds documentaire unique en France sur les questions de genre en éducation, appelé le fonds ASPASIE* ». Un **poste fléché sur les questions de genre** apparaît ainsi comme un levier profitable à tout l'établissement. C'est une recommandation qui s'inscrit en cohérence avec les préconisations portées par la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale dans son rapport « *Études de genre : les sciences au service de l'égalité réelle* » (octobre 2016).

Les répondant.e.s mentionnent également un « *état d'esprit fédérateur qui permet de sensibiliser, d'éduquer* » (Caen), la « *volonté des acteur.rice.s de monter un projet ensemble* » (Bourgogne), « *l'adhésion de l'équipe pédagogique au contenu des enseignements proposés* » (Polynésie française), ou encore le « *dynamisme et le volontarisme des collègues qui prennent en charge ces formations* » (Strasbourg). L'ESPE de Toulouse se félicite quant à elle de la présence d'une « *équipe de recherche collaborative "genre et éducation"* ».

Néanmoins, le fait qu'une dynamique en ce sens repose sur une ou deux personnes particulièrement volontaires peut mettre en péril sa pérennité le jour où celles-ci changent de poste. C'est une inquiétude partagée par une enseignante issue d'une ESPE ayant inscrit la problématique du genre dans la maquette et citée dans l'étude « *Former et enseigner sur la (non-) discrimination à l'école ?* »<sup>66</sup> :

« *Cela tient beaucoup à la politique de recrutement* » [...] « *[C']est aussi une limite de se dire que ça tient à des gens particuliers et que...il suffirait que ces personnes partent ou que le vent tourne pour que ça y soit loin* » (p. 52)

- ▶ **Les partenariats sur le territoire** : la prise en compte de l'égalité filles-garçons dans les maquettes de formation semble d'autant plus facilitée qu'est construit un réseau partenarial sur le territoire de l'ESPE, notamment avec les universités disposant d'enseignant.e.s-chercheur.euse.s spécialisé.e.s en genre, le.la référent.e égalité au sein de l'Université, et le.la chargé.e de mission égalité au sein du rectorat. Comme le souligne l'ESPE de Bourgogne, « *suite à la journée d'étude co-construite en partenariat avec le rectorat et la chargée de mission Discriminations de l'université, nous avons pu identifier les partenaires soit qui s'intéressent à la problématique, soit qui font des recherches sur le sujet. Nous avons également pu faire le bilan de nos erreurs : proposer cette journée mais ne pas l'insérer dans le cursus, la proposer au niveau d'un master déjà très chargé, etc.* ».

Les membres de la Commission du HCE soulignent par ailleurs le rôle moteur du Collectif des associations partenaires de l'école publique (CAPE), créé en 2011 dans le déploiement de formations dans les ESPE. Le CAPE regroupe 22 associations d'éducation populaire, parmi lesquelles le Planning Familial, et intervient régulièrement en formation initiale, notamment en matière d'égalité filles-garçons, dans le cadre d'une convention avec le réseau des ESPE.

- ▶ La **nomination d'un.e référent.e à l'égalité femmes-hommes** au sein de chaque ESPE peut également contribuer à enclencher une dynamique d'établissement. Lors de son audition, Sigolène COUCHOT-SCHIEX a rappelé que « *la Charte de l'égalité dans l'Enseignement supérieur oblige les universités à se doter de référent.e.s pour l'égalité filles-garçons, mais tous les établissements signataires ne respectent pas cet engagement* ». Afin de leur libérer du temps et valoriser leur apport, il apparaît nécessaire que ces

66 - DHUME F., EL MASSIOU I. et SOTTO F., *Former et enseigner sur la (non-) discrimination à l'école ?*, décembre 2015.

## HCE - Formation à l'égalité filles-garçons : Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité

réfèrent.e.s puissent bénéficier d'un temps de décharge horaire dans leur service d'enseignement pour assurer au mieux leurs missions.

Il semble également utile de recenser les réfèrent.e.s déjà nommé.e.s afin de stimuler et valoriser leur action. D'après les informations collectées par le HCE, des réfèrent.e.s égalité sont déjà nommé.e.s dans les ESPE de Caen, Créteil, Nice, Toulouse et Limoges.

### RECOMMANDATION N°2 : Conforter la présence de personnes ressources sur l'égalité femmes-hommes dans chaque ESPE :

- ▶ en cohérence avec la Charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, nommer un.e référente dans chaque ESPE ;
- ▶ recenser et réunir régulièrement l'ensemble des réfèrent.e.s ;
- ▶ flécher un poste destiné à un.e enseignant.e-chercheur.euse spécialisé.e sur le genre dans chaque École.

#### Obstacles

- ▶ Manque de prise de conscience des inégalités persistantes ;
- ▶ Manque de partenaires/chercheur.euse.s identifié.e.s sur le territoire ;
- ▶ Multiplicité des entrées à traiter et priorité donnée à la laïcité ou la lutte contre les discriminations.

#### Leviers

- ▶ Portage politique et médiatisation de la question de l'égalité ;
- ▶ Équipe de direction qui soutient les initiatives menées ;
- ▶ Constitution d'un réseau de partenaires sur le territoire (enseignant.e.s-chercheur.euse.s, chargé.e de mission académique, réfèrent.e.s au sein de l'Université, associations...);
- ▶ Nomination d'un.e référente à l'égalité au sein de l'ESPE.

### Au-delà des intitulés d'une maquette, s'intéresser aux contenus effectivement mis en œuvre

Au-delà même des intitulés d'une maquette, il convient de s'intéresser aux enseignements effectivement mis en œuvre. En effet, dans leur étude sur la formation aux non-discriminations à l'école dans les 3 ESPE d'Ile-de-France, Fabrice DHUME, Nora EL MASSIOUI et Floréal SOTTO relèvent que la prescription officielle sur les contenus des maquettes porte surtout sur le cadre formel (blocs de compétences, crédits ECTS, etc.) :

*« Ce rapport à la prescription peut encourager à organiser (sur les maquettes, etc.) des espaces flous, pour se dégager la possibilité d'arrangements variables, tenant compte du foisonnement de normes, de multiples contraintes, et de l'évolution des rapports de pouvoir. Cette stratégie accroît la distance entre l'affichage d'intitulés formellement conformes, et en pratique une tendance au désengagement organisationnel sur le contenu réel » (p. 36).*

C'est un constat partagé par les syndicats enseignant.e.s consultés par le HCE. Selon le SNUipp, « force est de constater que l'offre de formation de certaines académies relève parfois davantage de l'affichage que d'une recherche réelle d'efficacité, notamment lorsque sont organisées des sessions de formation continue pour lesquelles l'administration précise que les enseignant.e.s ne seront pas remplacé.e.s, ou lorsqu'une ESPE propose aux étudiant.e.s de M2 une journée de séminaire en pleine période de soutenance des mémoires, entraînant une participation très faible par rapport au public concerné ».

Sigolène COUCHOT-SCHIEX estime également que les intitulés peuvent parfois être extrêmement trompeurs dans la maquette lorsqu'ils mentionnent par exemple « l'égalité » dans un module très global, dans lequel l'égalité femmes-hommes ne sera finalement que très peu abordée.

C'est pourquoi, afin de s'assurer de l'effectivité des modules de formation initiale à l'égalité filles-garçons, il apparaît nécessaire qu'au-delà de la présence d'un module dédié, la validation de la maquette d'enseignement soit conditionnée à un nombre d'heures et de crédits d'enseignements (ECTS<sup>67</sup>) minimaux, comme cela a déjà pu être mis en place pour les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) et le certificat informatique et internet C2i2e niveau enseignant.

67 - Les ECTS (European Credits Transfer System) désignent les coefficients de validation d'un semestre universitaire : il faut 60 ECTS pour obtenir un semestre. Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits est un système centré sur l'étudiant.e, basé sur la charge de travail à réaliser par l'étudiant.e afin d'atteindre les objectifs du programme qui se définissent en termes de connaissances et de compétences à acquérir.

## HCE - Formation à l'égalité filles-garçons : Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité

Deux ans après la création des ESPE et afin de généraliser les enseignements relatifs à l'égalité filles-garçons dispensés aux étudiant.e.s qui constitueront les enseignant.e.s des générations à venir, il apparaît nécessaire de consolider le cadre de l'offre de formation initiale. L'enjeu est de faire progresser la didactique des différentes disciplines vers une prise en compte effective de l'égalité filles-garçons.

### RECOMMANDATION N°1 : Renforcer et généraliser l'éducation à l'égalité filles-garçons dans la formation initiale des personnels enseignants et d'éducation :

- ▶ Conditionner la validation par le ministère de la maquette d'enseignements de chaque mention de master à la présence d'un module dédié à l'égalité filles-garçons, avec un seuil minimal de durée et d'ECTS.
- ▶ Généraliser l'intégration de la question de l'égalité filles-garçons à l'ensemble des cours.

### Orientation : quelle prise en compte de l'égalité filles-garçons dans la formation des conseiller.e.s d'orientation-psychologues stagiaires (COPS) ?

L'orientation est le produit et le reflet du genre, c'est-à-dire des normes de masculinité/féminité et des stéréotypes de sexe qui agissent tout au long des différentes étapes de l'orientation sur les choix d'orientation des filles et des garçons mais également sur le fonctionnement des procédures d'orientation ainsi que sur les pratiques des personnels en charge de l'orientation, en particulier les COPS.

Le décret de 1991 qui régit leur formation dans les CEFOCOP (Centres de formation des conseiller.e.s d'orientation-psychologues) ne fait pas explicitement mention d'une formation à l'égalité des sexes et à la lutte contre la division sexuée de l'orientation. Cela dit, sous l'impulsion des politiques en faveur de l'égalité des sexes à l'école et de la lutte contre les stéréotypes, les CEFOCOP ont plus ou moins intégré cette thématique dans leur formation.

L'enquête menée par le HCE en mai 2016 auprès des 4 centres de formation dans lesquels 100 COPS sont formé.e.s chaque année (rattachés aux universités d'Aix-Marseille, de Lille, de Rennes et de Paris) atteste du souci de prise en compte de la thématique mais démontre une grande hétérogénéité.

Les 4 centres de formation ont répondu que la thématique du genre, de la mixité, de l'égalité dans les champs de la formation, de l'orientation et du travail était abordée dans leur formation.

#### Dans quel cadre ?

- ▶ Seuls les **centres de Lille et de Paris** ont institué un module dédié à la thématique. À Paris, un module « Genre, formation, orientation, travail » de 27 heures est dispensé en début de 1<sup>ère</sup> année. À Lille, un module « Genre et orientation » de 13 heures est prévu.
- ▶ À **Rennes**, la thématique est abordée au sein de l'Unité d'Enseignement qui traite des problématiques liées aux systèmes d'éducation (3 heures de cours et 6 heures de TD<sup>68</sup>).
- ▶ À **Aix-Marseille**, la thématique est abordée au sein de différents enseignements, notamment « Psychologie de l'orientation », « Socio-économie de l'éducation », « Politiques éducatives », « Formation, emploi et qualifications ».
- ▶ **3 centres (Aix-Marseille, Lille et Paris)** proposent des sujets de Travail d'Etude et de Recherche (TER) que les COPS doivent réaliser au cours de la 1<sup>ère</sup> année sur la thématique.
- ▶ Outre les enseignements, les 4 CEFOCOP proposent aux COPS des activités en lien avec la thématique :
  - **Aix-Marseille** : Organisation de visites en entreprises au cours desquelles cette question est traitée, notamment dans le domaine de l'industrie et de l'agriculture.
  - **Lille** : Thématiques abordées dans le cadre de conférences métiers (ex : bâtiment...).
  - **Paris** : Séance de théâtre interactif ; organisation de séminaires auxquels les COPS sont convié.e.s.
  - **Rennes** : Sur une année, les COPS participent à une action en lien avec la thématique (« Le numérique : des métiers en tous genres » ; Biennale Egalité Hommes-Femmes ; Girls' day avec la SNCF, etc.).

68 - L'acronyme TD désigne les Travaux Dirigés, c'est-à-dire les séances ayant lieu en classe en présence d'un.e chargé.e de TD, qui visent notamment à mettre en pratique les enseignements dispensés en cours magistral.

## Qui enseigne ?

Ces enseignements sont assurés par un.e enseignant.e de l'équipe pédagogique du Centre à laquelle sont associé.e.s à Lille des COPS de terrain et, à Rennes, la chargée de mission académique à l'égalité.

## Difficultés rencontrées :

- ▶ **Aix-Marseille** : sont pointées comme constituant un frein la multiplicité des axes prioritaires demandés et la non-mixité des promotions de COPS.
- ▶ **Lille** : il est difficile de trouver un budget pour l'intervention d'un.e partenaire extérieur.e.
- ▶ **Paris** : il est complexe de faire intégrer la thématique à tous les modules de formation par manque de compétences sur le sujet des enseignant.e.s concerné.e.s.

## Facteurs facilitants :

- ▶ **Paris** : une direction et une équipe pédagogique impliquée.
- ▶ **Rennes** : l'implication de la chargée de mission académique avec qui sont préparées toutes les rencontres ou séminaires.

Depuis la rentrée 2016-17, est créé (décret à paraître fin 2016) un corps de Psychologues de l'Éducation Nationale (PsyEN) comportant deux spécialités : « Éducation, développement et apprentissages et Éducation » (PsyEN 1<sup>er</sup> degré), « Développement et orientation scolaire et professionnelle » (PsyEN 2<sup>nd</sup> degré). Les personnels seront recruté.e.s par concours après un master 2 de psychologie. Les futur.e.s psychologues de l'Éducation nationale sont formé.e.s pendant une année en partie en ESPE, en partie en Centre de formation spécialisé. Celles et ceux qui choisissent l'option « orientation » bénéficient, en plus, d'un stage de formation en Centres d'Information et d'Orientation (CIO).

La feuille de route 2016 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du MENESR<sup>69</sup> précise que « dans le cadre de la formation des conseillers d'orientation psychologue, des modules consacrés à cette thématique seront spécifiquement développés. Une harmonisation des formations dans les différents centres de formation, tant sur le contenu que sur le volume horaire et la répartition dans le temps » est prévue.

## Quid des personnels d'encadrement ?

L'École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESENESR), située à Poitiers, forme les futurs personnels d'encadrement pédagogique et administratif. Le plan d'actions pour l'égalité filles-garçons de Juillet 2014 prévoit, dans le cadre de leur formation initiale que « Les futurs cadres, chefs d'établissements, inspecteur de l'éducation nationale (IEN) et inspecteurs académiques et inspecteurs pédagogiques régionaux IA-IPR) bénéficieront d'un module sur l'égalité des filles et des garçons à l'école dans le cadre de leur formation initiale. ».

Entre 940 et 1000 personnes sont accueillies chaque année à l'ESENESR (inspecteur.rice.s territoriaux.ales et personnels de direction). Selon les informations fournies par le département des formations des personnels de l'enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale, 35 d'entre eux.elles ont pu bénéficier d'un module optionnel sur l'égalité filles-garçons durant l'année 2015-2016 (4 sessions d'une journée).

<sup>69</sup> - Feuille de route 2016 pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MENESR), p.58.

## d. Intégrer l'égalité filles-garçons aux concours de recrutement

### **Le concours de fin de master 1 structure le travail des étudiant.e.s :**

Le Master 1 réalisé au sein des ESPE vise à préparer les **concours** de recrutement des personnels de l'Éducation, qui ont lieu à la fin du deuxième semestre<sup>70</sup>. Entre la première et la deuxième année, le concours constitue donc une étape clé pour ces étudiant.e.s. Dans leur rapport, DHUME, EL MASSIOUI et SOTTO mettent en avant l'intérêt prioritaire accordé par les étudiant.e.s à ce « sésame » qui permet l'accès au métier, comme en atteste une enseignante en ESPE :

*« Sur la première année, les étudiants ont pour ligne de mire le concours qu'ils passent en avril de la première année, donc c'est ce qui pilote beaucoup leur pensée et leur vision utilitariste de la formation » (p.55).*

Dans le cadre du baromètre réalisé par le HCE, plusieurs ESPE soulignent « l'angle utilitaire » adopté par les étudiant.e.s dans le cadre de la préparation du concours :

- ▶ **Lorraine** : « Les étudiants et fonctionnaires-stagiaires investissent principalement ce type de champ sous l'angle utilitaire car ils sont obnubilés par les épreuves écrites et orales des concours en M1 et par leur responsabilité face à leur classe en M2 », qui suggère de « trouver des modalités de concours qui en limitent les effets "couperet" anxigènes et peu propices à la réflexion de fond » ;
- ▶ **Versailles** : « La thématique n'a pas de place réelle dans le concours dont la préparation monopolise fort justement toute l'attention des étudiant.e.s ; dans la formation, les étudiant.e.s doivent traiter de toutes les questions scolaires sans qu'aucune indication en termes de priorité soit donnée et du coup la question de l'égalité filles-garçons, très méconnue (beaucoup d'enseignant.e.s pas du tout formé.e.s aux études de genre et aux questions d'éducation à l'égalité pensent pouvoir en parler dans leur cours "à la volée") est jugée secondaire par rapport à d'autres thématiques qu'elle recoupe pourtant ».

Faire de l'égalité filles-garçons et de son intégration aux pratiques pédagogiques et aux savoirs scolaires un incontournable pourrait permettre un plus grand intérêt et une plus grande appropriation de la thématique par les enseignant.e.s et les personnels de direction.

C'est d'ailleurs une recommandation émise en 2013 par l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale<sup>71</sup> :

- ▶ « les concours de recrutement des enseignants : les épreuves à visée professionnelle devraient pouvoir prendre en compte des situations où la question des rapports sociaux de genre revêt une dimension pédagogique
- ▶ les concours de recrutement des personnels d'inspection et de direction : les référentiels devraient mentionner explicitement le nécessaire engagement des personnels d'encadrement au service de l'égalité entre filles et garçons. »

Dans sa feuille de route 2016 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, le ministère de l'Éducation nationale s'engage en outre à ce que :

*« En lien avec l'IGEN, la DGESCO veille à une meilleure prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les références bibliographiques de préparation aux concours et formulera des préconisations pour éviter tout stéréotype sexiste dans les sujets d'examen et de concours. » (p. 56).*

<sup>70</sup> - Certaines ESPE proposent également des dispositifs spécifiques de préparation au concours en M2 pour celles et ceux ayant échoué à la fin du M1.

<sup>71</sup> - IGEN, Rapport « L'égalité entre les filles et les garçons dans les écoles et les établissements », 2013, p.76.

## **Les concours de recrutement**

Les concours de recrutement des futur.e.s professeur.e.s des écoles (CRPE), des enseignant.e.s du second degré (CAPES, agrégation, etc.) et des personnels de direction se déroulent en deux phases : l'admissibilité est déterminée par l'épreuve écrite, l'admission par l'épreuve orale. Les épreuves écrites évaluent majoritairement la maîtrise des candidat.e.s en matière disciplinaire ; tandis que l'oral est davantage axé sur une mise en situation professionnelle.

Pour les inspecteur.rices d'académie, inspecteur.rices pédagogiques régionaux.ales et les inspecteur.rice.s de l'Éducation nationale (IEN), l'admissibilité repose sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) et l'admission sur une épreuve orale.

Les aspirant.e.s conseiller.e.s principaux.ales d'éducation préparent également leur concours au sein des ESPE : l'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidat.e.s au regard des dimensions scientifiques, techniques et professionnelles des situations éducatives.

Les futur.e.s conseiller.e.s d'orientation-psychologue sont formé.e.s jusqu'à la rentrée 2016-2017 dans des centres spécialisés et, à partir de la rentrée prochaine, par concours après un master 2 de psychologie.

Pour la session 2016 du concours des conseiller.e.s d'orientation-psychologues, l'épreuve de psychologie appliquée était consacrée aux inégalités filles-garçons en matière d'orientation et au rôle du.de la conseiller.e d'orientation-psychologue pour « *impulser une orientation positive et contribuer à concevoir et à transmettre une culture de l'égalité entre les sexes dans le respect des aspirations de chacune et de chacun* ».

### **Le programme<sup>72</sup> des concours, un cadre-clé pour reconnaître l'égalité filles-garçons comme une compétence requise des futur.e.s enseignant.e.s :**

Le programme est publié chaque année, entre les mois de mai et juillet précédant la première épreuve écrite. Les programmes définissent les compétences exigées et les connaissances essentielles que doivent acquérir les candidats aux concours de recrutement de personnels du second degré (concours de l'agrégation, des CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP). Afin d'encourager les étudiant.e.s à se sentir concerné.e.s par les enjeux liés à l'égalité filles-garçons dans leurs pratiques et dans le contenu de leurs cours, il apparaît nécessaire d'inclure cette thématique dans les programmes de chacun des concours de recrutement.

### **La nécessité de sensibiliser les jurys :**

Les jurys sont composés d'inspecteur.rice.s de l'Éducation nationale, de personnels de direction, de professeur.e.s agrégé.e.s ou certifié.e.s, de conseiller.e.s principaux.ales d'éducation et de membres de corps enseignants du supérieur. Au-delà de la nécessité d'une formation initiale et continue de ces professionnels, le HCE préconise que les président.e.s de jurys puissent bénéficier d'une sensibilisation préalable à la tenue des épreuves orales.

### **Les stages :**

Le M2 représente une année d'alternance entre le stage et l'ESPE pour les lauréat.e.s des concours (étudiant.e.s issu.e.s du M1 MEEF et autres lauréat.e.s non titulaires d'un master), qui doivent être diplômé.e.s d'un master pour être titularisé.e.s. Des stages sont par ailleurs prévus tout le long du cursus, et font partie intégrante de la formation.

En M1 et M2 ont lieu des stages d'observation d'une classe prise en charge par un.e enseignant.e expérimenté.e et des stages de pratique accompagnée pour la mise en œuvre des activités pédagogiques sous le contrôle et en présence de l'enseignant.e habituellement en charge de la classe. Il est également possible de candidater pour un stage à l'étranger, l'ouverture sur l'international faisant partie des missions des ESPE.

<sup>72</sup> - Voir par exemple programme du concours d'Histoire-géographie : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/capes\\_externe/52/5/p2017\\_capes\\_ext\\_histoire\\_geo\\_556525.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/capes_externe/52/5/p2017_capes_ext_histoire_geo_556525.pdf)

En M2 a lieu le stage en responsabilité, qui implique pour la.le fonctionnaire-stagiaire lauréat.e du concours de l'Éducation nationale de prendre en charge une classe de manière autonome, en dehors de la présence de l'enseignant.e, selon le principe de l'alternance. Le mémoire de recherche doit être réalisé en lien avec le stage.

Les stages constituent une mise en situation, pendant la durée des études, qui peut venir nourrir une réflexion sur les pratiques des stagiaires. En réponse au baromètre réalisé par le HCE, l'ESPE de Versailles suggère « de s'appuyer sur les observations faites par les étudiant.e.s lors de leurs stages d'observation et en autonomie. Cela permet d'inscrire le cours dans un contenu concret et d'inviter les étudiant.e.s à travailler leur regard critique. ».

Par ailleurs, les étudiant.e.s peuvent également être amené.e.s à effectuer des stages hors de la classe, c'est le cas à l'ESPE de Midi-Pyrénées où des stages d'observation ont lieu au sein même des locaux du Planning Familial de Toulouse. Cette bonne pratique locale rejoint la recommandation du HCE qui préconisait, dans son rapport relatif à l'éducation à la sexualité<sup>73</sup>, une visite obligatoire au Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) ou à l'Établissement d'information, de consultation et de conseil familial (EICCF) le plus proche, dans le cadre de la formation initiale des enseignant.e.s.

**RECOMMANDATION N°3 : Faire de l'égalité filles-garçons une connaissance requise pour l'obtention des diplômes d'enseignant.e.s, de personnels d'inspection, de direction, des conseiller.e.s d'orientation-psychologues et des conseiller.e.s principaux.ales d'éducation :**

- ▶ Les bibliographies : intégrer des références de recherches sur « genre et éducation » aux bibliographies produites pour les concours pour chaque matière ;
- ▶ Les programmes : intégrer l'égalité filles-garçons dans les programmes des concours, tant sur le plan transversal que disciplinaire ;
- ▶ Les jurys : sensibiliser les président.e.s de jurys de concours ;
- ▶ Les stages : intégrer la question de l'égalité filles-garçons à l'évaluation des stages.

## 2. La formation continue : quelle offre ?

---

L'offre de formation continue est structurée par un Plan National de Formation (PNF) décliné dans les académies sous la forme de Plans Académiques de Formation (PAF).

### a. Le Plan national de formation : un cadre qui doit être mobilisé chaque année pour rappeler le caractère prioritaire de la formation à l'égalité

Le Plan National de Formation (PNF) traduit les orientations de la formation continue des personnels de l'éducation nationale. Elles s'adressent prioritairement aux personnels de l'encadrement académique et départemental, mais sont également ouvertes aux autres catégories de personnel. Pour assurer l'articulation indispensable entre les actions développées au niveau national et celles mises en œuvre en académie, le PNF porte une attention particulière aux formations de formateur.rice.s.

L'analyse de la mise en œuvre, ces dernières années, de formations relatives à l'égalité filles-garçons et la lutte contre les stéréotypes atteste d'un déficit d'offre : trois journées de formation en 2014-2015, aucune en 2015-2016 et une en 2016-2017.

---

73 - HCE, Rapport relatif à l'éducation à la sexualité, Juin 2016, p.76.



## **Focus sur les journées de professionnalisation des acteur.rice.s du MENESR organisées dans le cadre du Plan d'actions pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école – 26, 27 et 28 novembre 2014**

Les formations relatives à l'égalité filles-garçons dans le cadre du **Plan national de formation pour l'année 2014-2015** se sont déroulées sur trois journées et ont réuni au total une centaine de participant.e.s, proposé.e.s par les recteur.rice.s, représentant les différentes catégories de personnels de l'Education nationale.

Comme le souligne Sarah ROUX-PERINET, cheffe du Bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation, l'enjeu était de mettre en œuvre cette priorité sur l'ensemble du territoire, non pas de manière « périphérique », mais comme un élément « structurant »<sup>74</sup> des plans académiques.

« L'adhésion et la réunion de la communauté éducative, y compris les parents, autour des valeurs humanistes de respect, de tolérance et d'égalité, l'attention aux conditions d'apprentissage, qui favorisent la réussite de tous les élèves en mettant notamment filles et garçons à l'abri de discriminations, la compréhension des enjeux de mixité des filières et des métiers enfin, en sont des conditions nécessaires » précise la présentation de la formation, ajoutant qu' « Afin d'assurer la déclinaison concrète des engagements du plan d'action pour l'égalité et de l'inscrire dans une politique éducative globale, les rectrices et recteurs sont invités à composer une délégation inter degrés et pluricatégorielle, qui pourra servir de noyau à la constitution d'une équipe d'animation dans chaque académie ».

**Le déroulement du module sur trois journées consécutives a permis d'aborder de nombreux points-clés :**

- présentation du rapport de l'inspection générale de juin 2014 ;
- objectifs du plan d'action pour l'égalité entre les filles et les garçons ;
- enjeux théoriques et pratiques des questions d'égalité et de mixité ;
- rôle des familles et lien avec la structure familiale pour agir en faveur de l'égalité ;
- corrélation entre stéréotypes et performances scolaires.

Le pilotage du plan d'action en académie est abordé à travers des retours d'expériences des académies, entre mise en place d'une structure *ad hoc*, d'un réseau de référent.e.s, ou priorisation de la formation des personnels.

**Ont donc été abordées :**

- la structuration d'un réseau académique et l'élaboration d'un plan de formation (Lyon, Orléans-Tours, Lille) ;
- la déclinaison locale de la Convention interministérielle, notamment avec les partenaires de l'École et la société civile (Poitiers, Rouen).

**Plusieurs ateliers ont permis d'outiller les participant.e.s autour des thématiques prioritaires du plan d'action :**

- animation pédagogique et mobilisation du parcours M@gistère ;
- animation d'un réseau académique de référent.e.s ;
- mixité des métiers, diversification des parcours et orientation ;
- construction d'une formation à l'égalité dans le 2<sup>nd</sup> degré ;
- leviers et instances à mobiliser : les conseils de la vie lycéenne, les projets d'écoles et d'établissements, les actions éducatives, etc.

Enfin, les ressources mises à la disposition des personnels ont été présentées : le site national « Outils pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école », celles du Centre Hubertine Auclert, de l'Onisep, etc.

Ce séminaire de trois journées constitue donc une illustration des capacités d'impulsion du PNF à travers l'ensemble du territoire. En effet, les actions du PNF « s'inscrivent dans une stratégie d'accompagnement des académies »<sup>75</sup> afin de former en priorité les formateur.rice.s de formateur.rice.s et les équipes ressources chargées de mettre en œuvre la formation continue dans chaque académie.

74 - Audition de Sarah ROUX-PERINET, Cheffe du Bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation, Sous-direction des programmes d'enseignements, de la formation des enseignants et du développement numérique, DGESCO, MENESR ; le 1<sup>er</sup> juillet 2015 devant la commission Stéréotypes du HCE.

75 - Présentation du Plan national de formation : <http://eduscol.education.fr/cid46906/plan-national-de-formation-2015-2016.html>.

L'étude des plans académiques de formation 2015-2016 (détaillée ci-après) montre que les dynamiques du PNF 2014-2015 sont déclinées par l'ensemble des académies de manière plus ou moins importante. Les accents mis sur le poids des stéréotypes, le développement de la mixité et le caractère crucial de l'orientation se retrouvent dans de nombreux bassins de formation. Ces observations confortent donc l'approche à la fois théorique et pratique adoptée par les journées de professionnalisation de novembre 2014, plaidant pour une reconduction annuelle d'une session analogue de formation au niveau national.

En **2015-2016**, aucune journée n'a été organisée.

En ce qui concerne **2016-2017**, un séminaire de formation à destination des chargé.e.s de mission académiques, des membres de l'équipe pluri-catégorielle académique en charge de l'éducation à la sexualité et des responsables de l'orientation est prévu en février 2017 à l'École supérieure de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESENESR) sur les thèmes du racisme, du sexisme et de l'homophobie. Environ 90 stagiaires sont attendu.e.s. Un séminaire d'animation du réseau des référent.e.s académiques égalité filles-garçons, à laquelle seront également associé.e.s les professionnel.le.s de l'orientation et les équipes pluri-catégorielle académique d'éducation à la sexualité, est également inscrit au PNF. Il se tiendra les 2 et 3 mai 2017 afin de dresser un bilan en fin de parcours de la mise en œuvre de la Convention interministérielle 2013-2018 pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif.

## **b. Les Plans Académiques de Formation (PAF) proposent des formations à l'égalité filles-garçons dans leur grande majorité, mais celles-ci ne sont pas toujours effectivement assurées**

### **Une offre de formation réelle :**

---

La circulaire n°2015-003 du 20 janvier 2015, relative à la mise en œuvre de la politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'École précise :

*« L'égalité entre les filles et les garçons à l'École est inscrite comme **priorité nationale de la formation continue** des enseignants des premier et second degrés pour l'année scolaire 2014-2015 (circulaire n° 2014-167 publiée au BOEN du 18 décembre 2014). L'ampleur avec laquelle ce sujet a déjà été pris en compte dans les plans académiques de formation mérite d'être saluée. Afin que le principe d'égalité s'inscrive durablement dans la culture professionnelle des personnels, l'effort de formation continue en direction des enseignants, de l'encadrement et de toutes les catégories de personnel doit être poursuivi, en cohérence avec les orientations du plan national de formation. »*

Chacune des 30 académies est tenue d'élaborer un Plan académique de formation (PAF), qui s'adresse aux enseignant.e.s, aux personnels d'encadrement, aux CPE, aux conseiller.e.s d'orientation et psychologues, et aux personnels techniques, sanitaires et sociaux.

Afin d'évaluer l'offre de formation relative à l'égalité filles-garçons proposée aux personnels de l'Éducation nationale et puisque ces données n'existaient pas jusqu'à présent au niveau central, le Haut Conseil à l'Égalité a effectué une analyse des **Plans académiques de formation 2015-2016**. Ont ainsi été comptabilisés les modules qui comprenaient au moins l'une des thématiques suivantes dans leur intitulé, leurs objectifs pédagogiques ou la description de leur contenu :

- ▀ égalité filles-garçons, égalité entre les filles et les garçons, égalité F/G, filles et garçons ;
- ▀ égalité femmes-hommes, égalité entre les femmes et les hommes, égalité F/H, femmes et hommes ;
- ▀ féminin/masculin ;
- ▀ stéréotypes ;
- ▀ genre ;
- ▀ violence sexiste, harcèlement sexiste, sexisme, violences sexuelles ;
- ▀ inégalités sexuées, représentations sexuées ;
- ▀ identité sexuée, orientation sexuelle ;
- ▀ place des femmes, pratique féminine des stages de formation.

### **Analyse des offres de formation relatives à l'égalité filles-garçons dans le cadre des Plans Académiques de Formation 2015-2016 dans 28 académies :**

Sur les 28 académies pour lesquelles le catalogue de formations est accessible en ligne ou a été communiqué au HCE :

- ▶ 20 proposent un dispositif dédié à la thématique de l'égalité : soit sur la thématique en elle-même, soit via une approche disciplinaire (exemple dans l'académie de Lyon du module « Place des femmes et du genre dans l'Histoire »)
- ▶ 16 proposent des modules dédiés à l'égalité filles-garçons mais aussi intègrent cette question à des modules plus larges
- ▶ 5 académies ne proposent pas de dispositifs dédiés et l'égalité est incluse dans des dispositifs plus larges
- ▶ 9 académies organisent des modules spécifiques à l'attention des référent.e.s et correspondant.e.s sur l'égalité filles-garçons
- ▶ 3 académies ne proposent aucune formation liée à l'égalité filles-garçons
- ▶ La durée moyenne de ces modules correspond à une journée de formation, soit 6 heures (41 % des modules proposés). 17 % des modules durent sur deux jours de formation et 12 % ne dépasse pas 3 heures.

### **La participation aux formations difficile à évaluer :**

L'état des lieux 2015-2016 réalisé par le HCE ne permet pas d'évaluer le nombre de personnes qui ont été effectivement formées. En effet, certains stages proposés dans les PAF sont finalement annulés si le nombre d'inscrit.e.s est insuffisant, ce qui arrive car :

- ▶ d'autres thématiques sont choisies par les personnels, lorsque que, jugées prioritaires par le ministère, elles peuvent faire l'objet de remplacements facilités ;
- ▶ la thématique est jugée accessoire par les personnels.

D'après les données du Bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation :

- ▶ Pour l'année 2013-2014, le nombre de journées stagiaires<sup>76</sup> réalisées sur le thème de l'égalité est estimé à 12 095 sur un total de 900 000, toutes thématiques confondues<sup>77</sup>, soit 1,3 % ;
- ▶ Pour l'année 2014-2015 16 626 journées stagiaires sur le volet « Lutte contre les discriminations, égalité filles-garçons et laïcité » comptabilisées, réparties comme suit (1<sup>er</sup> degré : 6 320 journées stagiaires et 2<sup>nd</sup> degré : 10 306 journées stagiaires) ;
- ▶ Pour 2015-2016, 52 081 journées stagiaires ont été organisées sur le volet « Valeurs de la République, lutte contre les discriminations et égalité filles-garçons » (1<sup>er</sup> degré : 32 029, 2<sup>nd</sup> degré : 20 052).

Néanmoins le nombre de journées stagiaires ne rend pas compte du nombre de participant.e.s effectivement formé.e.s puisqu'un.e même stagiaire peut suivre plusieurs journées de formation.

### **Un risque de dilution à prévenir :**

En ce qui concerne le contenu des formations et au regard de l'analyse menée par le HCE sur les PAF 2015-2016, il apparaît nécessaire de rappeler le risque de dilution de la formation à l'égalité filles-garçons dans les modules portant sur la laïcité, les valeurs de la République, ou encore la lutte contre les discriminations. Cette articulation est nécessaire et doit pouvoir contribuer à mettre en exergue les spécificités des inégalités femmes-hommes et des violences de genre, et de leurs mécanismes de (re)production dans ces modules plus larges. C'est ce que fait à titre d'exemple l'académie de Créteil : un module articule les questions de mixité et de laïcité afin de « dénouer les

<sup>76</sup> - Les journées stagiaires désignent les journées passées en formation comptabilisées de manière unitaire. À titre d'exemple, un module de 3 jours accueillant 18 participant.e.s représente 36 journées stagiaires.

<sup>77</sup> - Audition de Sarah ROUX-PERINET, Cheffe du Bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation, Sous-direction des programmes d'enseignements, de la formation des enseignants et du développement numérique, DGESCO, MENESR ; le 1<sup>er</sup> juillet 2015 devant la commission Stéréotypes du HCE.

## HCE - Formation à l'égalité filles-garçons : Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité

risques de conflit ». Les objectifs pédagogiques précisent qu'il s'agit d' « entraîner les professeur.e.s à appréhender avec distance les débats et les résistances inévitablement rencontrés lorsqu'on travaille sur la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes ».

### Laïcité / Lutte contre le sexisme : développer une approche intersectionnelle

Alors que les formations des personnels de l'Éducation nationale relatives à la laïcité font l'objet d'une mobilisation nationale – en 2015-2016, 1 200 formateur.rice.s ont été formé.e.s dans le but d'atteindre à leur tour 300 000 enseignant.e.s la même année – il est important que leur contenu intègre la sensibilisation contre le sexisme, notamment en ce qui concerne l'instrumentalisation des stéréotypes sexistes dans les propagandes des extrémistes religieux.euses.

Dans le même temps, les formations à l'égalité filles-garçons doivent prendre en compte l'impact des extrémismes religieux sur la légitimation et le développement des stéréotypes sexistes.

Ces imbrications posent l'exigence de sensibiliser ou former les référent.e.s laïcité au sexisme, et les référent.e.s égalité filles-garçons aux questions liées à la laïcité.

Les annonces du ministère de l'Éducation nationale autour de la « mobilisation pour les valeurs de la République » lors de la rentrée 2016 doivent pouvoir intégrer cette question autant dans les formations prévues que dans les contenus pédagogiques en cours d'élaboration.

Comme le souligne certain.e.s des chargé.e.s de mission académiques, les incitations provenant du niveau central à privilégier l'offre de formation à distance ont conduit à une baisse des participant.e.s en présentiel, du moins en 2014-2015. En outre, le public de ces modules de formation est souvent composé d'enseignant.e.s et/ou de personnels ayant un intérêt personnel pour la thématique, ou des besoins professionnels entrant en résonance avec le module de formation.

**L'importance d'un portage de haut niveau au sein des académies et des corps d'inspection au niveau national revêt une importance stratégique.**

En juillet 2015, le Bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation estime qu'une douzaine des recteur.rice.s a noué des synergies importantes entre les partenaires sur le territoire, comme à Toulouse, Lyon, Grenoble ou Dijon. Parmi les leviers de réussite sont cités la présence d'un.e chargé.e de mission égalité à temps plein et la demande de formation exprimée localement par des enseignant.e.s et/ou des référent.e.s nommé.e.s au sein des établissements.

Néanmoins, pour un.e chargé.e de mission contacté.e par le HCE, il est regrettable que cette thématique « ne soit pas toujours soutenue comme elle devrait l'être », c'est-à-dire de manière transversale et prioritaire. Les freins hiérarchiques subsistent et restent nombreux, à tous les niveaux des académies : « il faudrait plus de cohérence et de volonté politique ».

### **Encourager la participation des personnels par les « stages à public désigné » :**

Les enseignant.e.s décidant seul.e.s de leur formation continue, l'Éducation nationale doit pouvoir les inciter à concrétiser leur besoin de formation, notamment en facilitant leur remplacement lorsqu'ils.elles s'absentent. Le ou la recteur.rice peut y contribuer en demandant le développement des « stages à public désigné » pour l'éducation à l'égalité filles-garçons. En effet, ces formations « à public désigné » permettent au.à la responsable de la formation de convoquer les personnes concernées à un stage de formation, inscrit dans le plan académique de formation. Les stages à public désigné concernent par exemple :

- ▶ des enseignant.e.s regroupé.e.s par discipline pour la mise en place de nouveaux programmes scolaires ;
- ▶ des formateur.rice.s qui vont travailler ensemble pour poursuivre leur formation, préparer de nouvelles formations, innover ;
- ▶ des personnels qui sont mobilisés sur des projets pédagogiques particuliers, le stage pouvant se faire dans l'établissement ; la formation est alors dite « à initiative locale » (FIL).

## **Au sein de l'académie de Nice : une offre de formation à l'égalité solide qui s'explique par une prise en compte ancienne et un portage politique**

L'académie de Nice dispose d'un.e référent.e à l'égalité filles-garçons depuis le milieu des années 1990. Ce poste n'est pas à temps plein, et il est actuellement occupé par un conseiller d'orientation-psychologue rattaché au Service d'accueil, d'information et d'orientation de l'académie — comme c'est souvent le cas.

Depuis 2015-2016, la mission est co-pilotée par un inspecteur (IA-IPR) et la Cheffe du Service académique d'information et d'orientation (SAIO), de manière à avoir le relais de l'ensemble des corps d'inspection et un lien direct avec les équipes d'encadrement et d'enseignement. Cette configuration académique permet un impact plus important et une diffusion générale de la thématique auprès de l'ensemble des équipes pédagogiques.

Selon les données collectées sur les cinq années scolaires entre 2008-2009 et 2013-2014, près de 400 personnes (chef.fe.s d'établissements, personnels d'encadrement, CPE, enseignant.e.s, personnels d'orientation, de santé et sociaux) ont été formées aux questions d'égalité filles-garçons et de prise en compte du genre par période de deux années consécutives : une première année d'initiation (sur 3 journées, soit 18 heures), une seconde d'approfondissement (2 journées, soit 12 heures). Les sessions étaient animées par un binôme de formateur.rice.s, un conseiller d'orientation psychologue ayant un bagage universitaire en anthropologie et philosophie et une maîtresse de conférences chercheuse en histoire du genre. Des associations (lutte contre les violences masculines, SIDA, homophobie) ont également été invitées à intervenir, ainsi qu'une professeure d'histoire-géographie sensible aux questions de genre, dans sa pratique pédagogique comme dans le contenu des enseignements délivrés. À ce titre l'académie a pu apparaître comme pionnière, tant dans la densité de formation proposée que pour la diversité des publics sensibilisés.

En termes numériques, pour l'année 2015-2016, l'académie de Nice a prévu 22 modules sur l'égalité filles-garçons ouverts à 3 000 personnes environ (tous modules cumulés, y compris les formations M@gistère à distance en accès libre). La part de la formation organisée strictement en présentiel représente 260 places ouvertes pour 68 heures prévues.

L'académie de Nice a développé une offre de formation diversifiée consacrée avec d'une part, des dispositifs dédiés à la thématique de l'égalité filles-garçons, intégrant d'autre part cette thématique au sein de dispositifs d'affectation plus larges : « *L'égalité républicaine filles-garçons* », « *Rôle du cadre pour une égalité filles-garçons* » dans la « *Formation statutaire des personnels d'encadrement* », « *Gestion stéréotypes sexués* » dans « *Maths - Techniques d'enseignement* ».

Par ailleurs, chaque année, les élu.e.s lycéen.ne.s bénéficient d'une formation à l'égalité des sexes d'une demi-journée, en ateliers. Des formations dans les établissements sont organisées lorsque ceux-ci en font la demande. Enfin, le dossier réalisé en partenariat entre le SAIO (service académique d'information et d'orientation) et l'ONISEP, intitulé *Stéréotypes... Volée d'éclats ! La mixité dans tous ses états*<sup>78</sup> a rencontré un écho important auprès de la communauté éducative. Réciproquement, des établissements sont très impliqués sur la thématique de l'égalité et développent des actions ponctuelles ou reconduites que le SAIO coordonne et met en valeur lors d'une journée académique annuelle des bonnes pratiques en matière d'égalité.

Parmi les dispositifs dédiés, les formations M@gistère sont organisées dans plusieurs bassins de formation. Des données locales ont été intégrées aux maquettes élaborées au niveau central. Si ces formations à distance peuvent virtuellement toucher un nombre important de participant.e.s, il apparaît nécessaire que celles-ci soient complémentaires à un retour réflexif et pratique en présentiel réunissant les personnels en formation et l'équipe de formateur.rice.s.

Trois modules reviennent sur le rôle des cadres dans l'égalité filles-garçons, faisant de la thématique de l'égalité des sexes un axe d'impulsion et de mise en dynamique de la politique pédagogique. Ainsi, les objectifs pédagogiques afférents prévoient d'analyser la « *construction sociale des différences et des inégalités de sexe en particulier dans l'éducation et à l'école* », de « *transmettre une culture de l'égalité entre les filles et les garçons* », de « *modifier les pratiques professionnelles pour donner les mêmes droits et les mêmes chances de réussite aux filles et aux garçons* », etc.

<sup>78</sup> - ONISEP (Délégation régionale – académie de Nice), *Mission académique à l'égalité filles-garçons, Stéréotypes... Volée d'éclats ! La mixité dans tous ses états*, sur la base d'une étude réalisée par Charlie GALIBERT, mai 2016.

## HCE - Formation à l'égalité filles-garçons : Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité

L'académie de Nice est la seule à proposer un module de gestion des stéréotypes sexués au sein du dispositif portant sur les techniques d'enseignement des mathématiques. Ce stage en présentiel représente une journée de formation, et invite les enseignant.e.s participant à prendre en compte le « stéréotype d'incompétence mathématique des femmes » qui « influence profondément leurs performances et leurs choix d'orientation scolaire et professionnelle ».

Chaque session de formation est évaluée par les participant.e.s. Les taux de satisfaction sont supérieurs à 80 % chez les personnels formés, les motifs de mécontentement tenant généralement à une longueur insuffisante du module.

Une rubrique « égalité filles-garçons » est dédiée sur le portail académique (cadrage institutionnel, actions, ressources, partenariats), qui propose également une affiche d'information et d'incitation à destination des établissements scolaires de l'académie. Pour 2016-2017, les capacités de formation ont été doublées par rapport à l'année précédente : la session de formation initiale prévue en 2015-2016 se poursuit pour ses participant.e.s en approfondissement en 2016-2017, tandis qu'une session d'initiation est ouverte pour une nouvelle phase. 12 heures de formation spécifiques par département sont prévues, à l'attention de groupes composés de 20 à 30 personnes.

Données : HCE / SAIO, 15.09.2016.

### Au sein de l'académie de Paris

Pour mettre en œuvre l'offre de formation, l'académie de Paris s'est dotée d'un groupe de travail composé d'un vivier de personnes ressources (environ 25 enseignant.e.s de différentes disciplines). Expérimenté en 2015-2016, ce groupe de travail a vocation à s'élargir et à irriguer les établissements à travers l'action de ses membres. Le groupe de travail s'est notamment penché sur la lutte contre les stéréotypes dans les manuels scolaires et les projets d'établissements.

La formation continue à l'égalité filles-garçons est organisée à travers des dispositifs dédiés mentionnant explicitement la thématique dans leurs titres : en 2015-2016, 9 modules ont été prévus pour un volume horaire de 84 heures.

#### La question de l'égalité est mobilisée via différentes entrées :

- L'angle des droits de l'enfant et de l'émancipation des filles à travers un module destiné aux enseignant.e.s, CPE et chef.fe.s d'établissements et articulant l'égalité filles-garçons avec la Déclaration des droits de l'enfant.
- La détection des mariages forcés et des mutilations sexuelles féminines dans un autre module pour la communauté éducative et plus particulièrement les personnels sanitaires et sociaux.
- L'articulation de l'égalité filles-garçons avec l'éducation à la sexualité et avec les mécanismes d'orientation scolaire pour les professeur.e.s de SVT et biotechnologie.
- La compétition politique et la parité pour les professeur.e.s de sciences économiques et sociales — les enseignant.e.s, CPE et COPS peuvent bénéficier d'une formation sur les représentations sexuées et l'orientation scolaire, afin d'« identifier les idées reçues qui cantonnent filles et garçons dans une orientation maintenant les inégalités par un travail de déconstruction des stéréotypes de genre et des représentations sexuées », de « donner aux personnes des outils pour répondre à des situations et à des comportements sexistes qui desservent l'égalité et les rapports entre filles et garçons » et de « mieux accompagner les jeunes en les aidant à favoriser un choix d'orientation élargi et conscientisé ».
- Les enseignant.e.s du 1<sup>er</sup> degré et les directeur.rice.s constituent par ailleurs le public cible d'un module « École, santé, territoire, les enjeux de l'égalité ».

On observe également une volonté de réflexivité dans les objectifs pédagogiques et les contenus des modules, tant sur le biais présent dans les manuels scolaires et la littérature jeunesse que sur les pratiques des enseignant.e.s. Ainsi, un module cible les manuels scolaires de lettres à travers la méthodologie critique proposée par le Centre Hubertine Auclert ; un autre vise à décrypter les stéréotypes sexistes présents dans la

littérature de jeunesse pour « mettre en œuvre une éducation non sexiste dès l'entrée à l'école maternelle en sensibilisant les équipes éducatives aux nombreux stéréotypes sexistes véhiculés auprès des élèves de façon souvent inconsciente », « apprendre à repérer les stéréotypes de genre au sein de différents supports (albums jeunesse principalement) » et « dénoncer l'illusion de l'égalité ». Le module prévoit une analyse détaillée autour de différents critères : nombre de héros-héroïnes, rôle du personnage homme ou femme dans le récit, interaction avec les autres personnages, etc.

L'année 2015-2016 a toutefois été marquée par plusieurs annulations, qui s'expliquent d'une part du fait du contexte dramatique des attentats, et d'autre part en raison du manque d'inscrit.e.s (priorité donnée à la réforme du collège) et des bouleversements produits par les mouvements sociaux des enseignant.e.s et lycéen.ne.s. Les modules sur l'égalité filles-garçons et la déclaration des droits de l'enfant, et sur les mariages forcés et les mutilations sexuelles féminines ont été réalisés.

5 modules sont prévus pour 2016-2017 pour une durée de 36 heures : « Lutter contre les cyberviolences sexistes », « Représentations sexuées et orientation scolaire », « Éducation à l'image et éducation à l'égalité filles-garçons », « Journée académique — ressources pour l'égalité filles-garçons » et « Mariages forcés et mutilations sexuelles féminines ».

Concernant l'intérêt suscité chez les personnels, l'inspectrice d'académie chargée de mission académique à l'égalité filles-garçons considère pour le moment toucher seulement les convaincu.e.s. Elle identifie plusieurs freins à la participation des personnels. D'une part, le système d'inscription par candidature individuelle est moins incitatif que les modules à publics désignés, qui revêtent en général un caractère obligatoire. D'autre part, nombreuses sont les équipes éducatives à ne pas avoir conscience de la persistance des inégalités filles-garçons dans leurs établissements.

À l'avenir, elle souhaite cibler les néo-titulaires, qui sont débarrassé.e.s de la crainte du concours puis de la titularisation à l'issue de l'année de stage. Celles et ceux-ci représentent un « levier extraordinaire », et disposent d'une offre de formation continue par discipline spécifique, qu'il faudrait faire évoluer vers une prise en compte accrue de l'égalité filles-garçons. En outre, les professeur.e.s nouvellement titularisé.e.s ont en général un rapport plus direct avec les élèves, et sont plus souvent conscient.e.s des enjeux d'une pédagogie égalitaire.

*Données : HCE / Académie de Paris, septembre 2016.*

## **Quelques modules innovants identifiés dans les Plans académiques de formation :**

L'académie de Lille mobilise la **sensibilisation à la sécurité routière** pour déconstruire les stéréotypes de sexe qui peuvent être véhiculés par les référent.e.s à la sécurité routière.

La **Maison pour la Science en Alsace** (académie de Strasbourg) est le pilier d'un module destiné aux enseignant.e.s du 2<sup>nd</sup> degré et aux formateur.rice.s, qui prévoit d'explicitier les stéréotypes afin de promouvoir l'égalité filles-garçons.

À Poitiers, les professeur.e.s d'EPS sont invité.e.s à participer à une formation sur la gestion de la **pratique du rugby** par les filles et de l'hétérogénéité des publics dans les sports collectifs afin de permettre aux jeunes femmes de s'engager et de construire des compétences. De manière plus globale, l'académie de Toulouse propose un module sur l'égalité filles-garçons dans les pratiques sportives, afin que les enseignant.e.s prennent conscience des conséquences des représentations et des stéréotypes sexués dans le parcours de formation de l'élève et dans les pratiques professionnelles.

Au sein de l'académie de Créteil, les enseignant.e.s peuvent s'inscrire à un module intitulé « **Féminin/masculin : un binarisme à interroger au filtre du genre** », décrit comme un outil pour interroger et remettre en cause les stéréotypes de sexe. Il s'agit notamment de « proposer aux professeur.e.s un état des lieux des savoirs qui ont travaillé et utilisé le concept de genre (notamment histoire, biologie, sciences sociales, sciences de l'éducation, psychologie, philosophie) » afin de repenser les enseignements disciplinaires à l'aune du genre, « en vue d'une nouvelle approche du vivre et apprendre ensemble ». Les enseignant.e.s d'histoire peuvent avoir accès à une offre de formation spécifique sur la **place des femmes dans l'Histoire**, les invitant entre autres à réfléchir sur les « conditions et les formes que prennent les représentations du corps de la femme, et des enjeux sociaux et politiques qui les sous-tendent ». Un autre module invite le personnel éducatif à mettre les stéréotypes à l'épreuve des arts et des sciences.

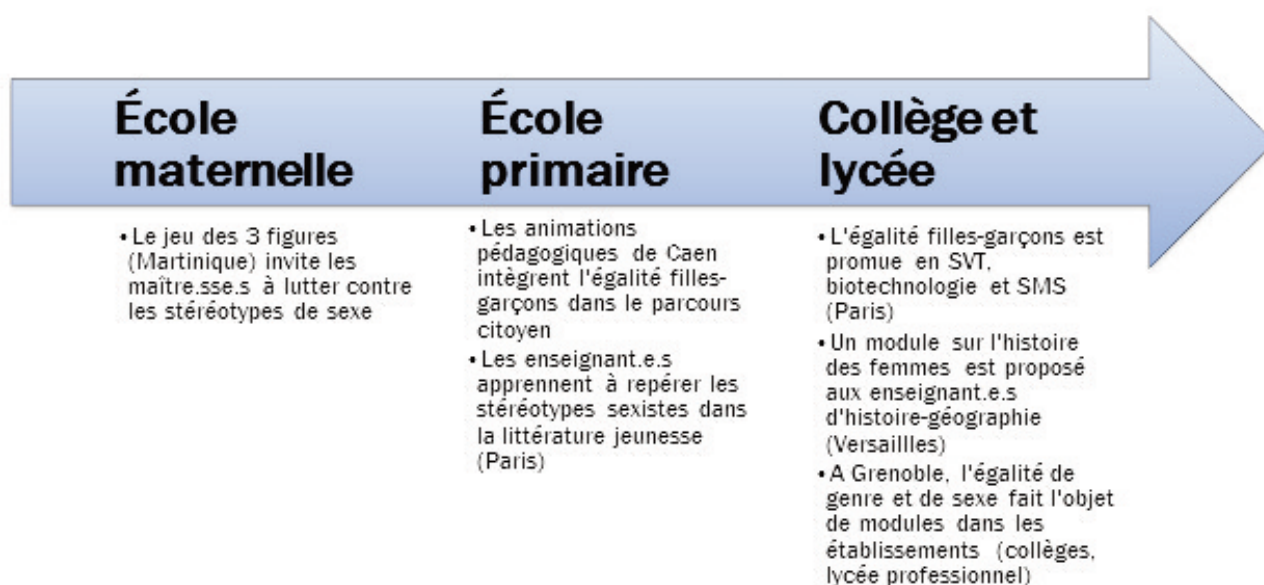
## HCE - Formation à l'égalité filles-garçons : Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité

Concernant la **vie scolaire** et le **projet d'établissement**, l'académie de Rouen propose d'outiller les personnels de direction à l'élaboration d'un diagnostic égalité – mixité opérationnel. L'académie de Versailles a mis en place un module destiné à prendre en compte les élèves minoritaires dans une formation sexuée, afin que l'équipe éducative parvienne à une éducation égalitaire des filles et des garçons.

L'académie de Paris mobilise l'angle des **droits de l'enfant** et de l'**émancipation des filles** à travers un module destiné aux enseignant.e.s, CPE et chef.fe.s d'établissements et articulant l'égalité filles-garçons avec la Déclaration des droits de l'enfant ; et un autre module visant à former la communauté éducative et plus particulièrement les personnels sanitaires et sociaux à la détection des mariages forcés et des mutilations sexuelles féminines. La formation à l'éducation à la sexualité de l'académie de Bordeaux est conjuguée à la prévention des violences sexistes.

L'académie de Nantes sensibilise à la manière de lutter contre les stéréotypes et les représentations liées aux métiers dans les **parcours d'orientation des élèves au sein de chaque discipline**.

### De la petite enfance à la Terminale : le déploiement de la formation continue tout au long de la scolarité.



Exemple de modules de formation continue proposés par les PAF. Source : HCE.

### Au sein de l'académie de Strasbourg :

Sur l'année scolaire 2014-2015, la mission académique égalité filles-garçons et la délégation académique à la formation (DAFOR) ont mis en place deux types de formation<sup>79</sup> :

- inscription au Plan académique de formation d'une session de formation à public désigné, donc fortement encouragée par le rectorat, à destination des 20 correspondant.e.s du réseau académique égalité. L'objectif était d'améliorer la visibilité de l'offre de formation sur les questions d'égalité, celles-ci étant jusqu'à présent intégrées au sein de l'éducation à la citoyenneté ;
- mise en place de 3 formations à initiative locale (FIL) dans 3 établissements, bénéficiant à une vingtaine de membres de l'équipe éducative et pédagogique à chaque fois, soit 60 personnes au total.

Cette action visait notamment à ce que les personnels enseignant.e.s et d'éducation approfondissent leur culture de l'égalité et à ce que soient organisées des sessions de sensibilisation et des actions du type « forum des métiers » ou « journée du 8 mars » à destination des élèves dans les établissements scolaires.

Contact : Virginie Jeltsch, chargée de mission académique égalité filles-garçons, [virginie.jeltsch@ac-strasbourg.fr](mailto:virginie.jeltsch@ac-strasbourg.fr)

<sup>79</sup> - Fiche-action égalité filles-garçons et femmes-hommes de l'Académie de Strasbourg, dans le cadre de l'évaluation en cours de la mise en œuvre de la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018.



**RECOMMANDATION N°4 : Développer et garantir une offre de formation continue sur l'égalité des sexes :**

- ▶ Développer les modules dédiés à l'égalité dans le Plan national et les Plans académiques de formation ;
- ▶ Généraliser l'intégration de l'égalité filles-garçons aux formations disciplinaires ;
- ▶ Consacrer des stages à public désigné à la thématique de l'égalité filles-garçons.

**c. La formation à distance, un outil complémentaire à la formation en présentiel :**

La plateforme M@gistère propose aux personnels enseignants et d'éducation des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés une offre nationale de formation à distance et personnalisée. Elle a développé une formation spécifique sur l'égalité entre les filles et les garçons, proposée dans le cadre des plans académiques de formation. 1 322 personnes ont suivi ce parcours de formation pour l'année scolaire 2015-2016.

Destinée aux enseignants du 1<sup>er</sup> degré en priorité, elle prévoit 3 heures d'enseignement, dont 2 heures en autonomie et 1 heure qui peut s'effectuer soit en ligne, soit en salle de classe.

**La circulaire n°2015-003 du 20 janvier 2015,  
relative à la mise en œuvre de la politique éducative en faveur  
de l'égalité entre les filles et les garçons à l'École précise :**

« Le **parcours de formation à distance sur l'égalité entre les filles et les garçons**, disponible sur la plateforme M@gistère [...] conçu avant tout pour les personnels enseignants du premier degré et adaptable aux personnels du second degré, contribue à construire, chez les étudiants et les stagiaires, une posture professionnelle propice à davantage d'égalité de traitement entre filles et garçons à l'école. Il les éclaire sur les apports de la recherche en ce domaine d'une part, leur fait prendre conscience des discriminations qui peuvent être induites par leur pratique ou par les élèves dans leurs relations entre pairs, d'autre part. »

Le parcours M@gistère permet de compiler des outils utiles et nécessaires et de toucher un public plus large. Néanmoins, de l'avis des personnes auditionnées, des membres de la Commission du HCE et des organisations ayant répondu à la consultation, il ne peut être qu'un complément à une formation en présentiel. En effet, le contact direct et le partage des expériences entre enseignant.e.s sont essentiels pour permettre la réflexion et l'élaboration collectives de nouvelles pratiques pédagogiques.

### **3. Développer et faire connaître un réseau de formateur.rice.s de formateur.rice.s**

---

Une mise en œuvre effective de la formation à l'égalité filles-garçons, tant initiale que continue, ne pourra se faire qu'à condition de disposer d'un réseau de formateur.rice.s suffisant, capable de répondre aux besoins et aux attentes des ESPE et des PAF sur l'ensemble du territoire.

À l'initiative du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'ARCEF (association de recherche sur le genre en éducation et formation) élabore actuellement en partenariat avec l'ANEF (association nationale des études féministes) une cartographie interactive des formateur.rice.s et des enseignant.e.s chercheur.euse.s spécialisé.e.s en genre et éducation. Face au besoin de connaître le vivier d'expertises sur le territoire pointé à plusieurs reprises par les ESPE dans le cadre du baromètre réalisé par le HCE, la démarche de l'ARCEF participe à la nécessaire mise en réseau des équipes éducatives pour construire une éducation à l'égalité dans tous les bassins de formation.

Cette cartographie, réalisée avec le soutien du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, devrait être disponible début 2017. Elle est destinée prioritairement aux ESPE afin de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs obligations légales ; mais elle pourra constituer un appui précieux pour les concepteur.rice.s des modules de formation continue relatifs à l'égalité filles-garçons au niveau des plans académiques de formation.

**RECOMMANDATION N°6** : Développer et faire connaître un **réseau de formateurs et formatrices à l'égalité filles-garçons**.

# REMERCIEMENTS

Le présent rapport a été réalisé par la Commission « Lutte contre les stéréotypes et les rôles sociaux » du Haut Conseil à l'Égalité avec le concours de personnalités extérieures, et avec l'appui du Secrétariat général du HCE. Que l'ensemble de ces personnes en soient remerciées.

## Membres du Haut Conseil à l'Égalité :

---

- ▶ **Françoise VOUILLOT**, Présidente de la Commission « Lutte contre les stéréotypes et les rôles sociaux » • **Adolé ANKRAH**, Directrice du réseau national Femmes inter-associations inter service-migrants (FIA-ISM) • **Chahla BESKI-CHAFIQ**, Sociologue • **Laurence COHEN**, Sénatrice, membre suppléante • **Marlène COULOMB-GULLY**, Professeure en sciences de la communication à l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès • **Brigitte GRESY**, Secrétaire générale du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes • **Françoise LABORDE**, Présidente de l'association « Pour les Femmes dans les médias » • **Agnès NETTER**, Cheffe de la mission égalité du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche • **Maud OLIVIER**, députée • **Gaël PASQUIER**, Maître de conférences en sociologie à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation, Université Paris-Est Créteil • **Florence ROBINE**, Directrice générale de l'Enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale, représentée par **Judith KLEIN** et **Thierry BERTRAND** • **Claire SERRE-COMBE**, Présidente de l'association « Osez le féminisme ! ».

## Pour le Secrétariat général du Haut Conseil :

---

- ▶ **Margaux COLLET**, Responsable des études et de la communication, en charge du suivi de la Commission « Lutte contre les stéréotypes et les rôles sociaux » et **Yseline FOURTIC**, chargée d'études.

## Liste des personnes auditionnées par la Commission :

---

- ▶ **Pierre LAPORTE**, Conseil Supérieur des Programmes, Secrétaire général adjoint ;
- ▶ **Michel LUSSAULT**, Conseil Supérieur des Programmes, Président ;
- ▶ **Judith KLEIN**, Cheffe de la Mission « prévention des discriminations et égalité filles-garçons », Sous-direction de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives, Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- ▶ **Virginie GOHIN**, Cheffe du bureau de la formation continue des enseignants, sous-direction des programmes d'enseignement, de la formation des enseignants et du développement numérique, Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- ▶ **Sarah ROUX-PERINET**, Cheffe du Bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation, Sous-direction des programmes d'enseignement, de la formation des enseignants et du développement numérique, Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- ▶ **Benoît DUCANGE**, Chef de projet M@gistère au sein de la direction du numérique pour l'éducation (DNE), ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- ▶ **Laurent REGNIER**, Chef du département de l'architecture et de la qualité des formations de niveau master et doctorat. Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP), ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- ▶ **Stéphanie SEYDOUX**, Cheffe du Service des Droits des femmes et de l'Égalité femmes-hommes (SDFE), Adjointe à la Directrice générale de la Cohésion sociale (DGCS) ;

## **HCE - Formation à l'égalité filles-garçons : Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité**

- ▶ **Sigolène COUCHOT-SCHIEX**, Maîtresse de conférences en EPS et Responsable du master MEEF 1 (professorat des écoles) à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation, Académie de Créteil ;
- ▶ **Gaël PASQUIER**, Maître de conférences en sociologie à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation, Académie de Créteil ;
- ▶ **Michel LEVEQUE**, Sous-Directeur des politiques de formation et d'éducation ; **Joëlle GUYOT**, Adjointe au Sous-Directeur des politiques de formation et d'éducation ; **Emmanuel HEMERY**, Chef de bureau de la vie scolaire étudiante et de l'insertion, représentant.e.s du ministère de l'Agriculture ;
- ▶ **Ghislaine FRITSCH**, Cheffe du bureau de l'orientation et de l'insertion professionnelle, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- ▶ **Eric DEBARBIEUX**, Ancien délégué ministériel chargé de la prévention de la lutte contre les violences en milieu scolaire ;
- ▶ **Edouard ANDREASSIAN**, directeur national adjoint de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS).



# GLOSSAIRE

## A

---

## B

---

**BAFA** : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

**BAFD** : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

## C

---

**CEGIDD** : Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic

**CESC** : Conseil d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté

**CFA** : Centres de Formation d'Apprenti.e.s

**CIDFF** : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

**CPEF** : Centre de Planification et d'Éducation Familiale

**CRIPS** : Centre Régional d'Information et de Prévention du SIDA

**CVL** : Conseil à la Vie Lycéenne

## D

---

**DEPP** : Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance

**DGCS** : Direction Générale de la Cohésion Sociale

**DGESCO** : Direction Générale de l'Enseignement Scolaire

**DGS** : Direction Générale de la Santé

**DPJJ** : Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

## E

---

**EICCF** : Établissements d'Information, de Consultation et de Conseil Familial

**EMC** : Éducation morale et civique

**ESPE** : Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation

**ETP** : Équivalent temps plein

**ESENESR** : École Supérieure de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

## F

---

**FCPE** : Fédération des Conseils des Parents d'Elèves

**FFJ** : Forum Français de la Jeunesse

**FIL** : Formation d'Initiative Locale

## G

---

**GNIES** : Groupe National Information et Éducation Sexuelle

## H

---

**HCE** : Haut Conseil à l'Égalité

## I

---

**IEN** : Inspecteur.rice de l'Éducation Nationale

**IGAEN** : Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale

**IGAS** : Inspection Générale des Affaires Sociales

**IGEN** : Inspection Générale de l'Éducation Nationale

**INED** : Institut National d'Études Démographiques

**INJEP** : Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire

**INSERM** : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

**IST** : Infection Sexuellement Transmissible

**IVG** : Interruption Volontaire de Grossesse

**J**

---

**K**

---

**L**

---

**M**

---

**MAAF** : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

**MEN** : Ministère de l'Éducation Nationale

**MENESR** : Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

**N**

---

**O**

---

**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé

**P**

---

**PEDT** : Projet Éducatif Territorial

**PEEP** : Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public

**PJJ** : Protection Judiciaire de la Jeunesse

**PNF** : Plan National de Formation

**PSRS** : Plan Stratégique Régional de Santé

**G**

---

**R**

---

**S**

---

**SDFE** : Service des Droits des Femmes et de l'Égalité

**SNPDEN** : Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale

**SVT** : Sciences de la Vie et de la Terre

**T**

---

**TAP** : Temps d'Activité Périscolaire

**U**

---

**UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

**UNL** : Union Nationale des lycéen.ne.s

**V**

---

**X**

---

**Y**

---

**Z**

---



99, rue de Grenelle - 75007 Paris

### Pour plus d'informations :

Suivez-nous sur **twitter** : @HCEfh

Découvrez les ressources et les travaux du HCEfh sur **notre site internet** : [www.haut-conseil-egalite.gouv.fr](http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr)

**Abonnez-vous à la lettre d'information** sur le site :  
<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/autres-rubriques/article/lettre-d-information>  
et consultez les anciens numéros en ligne

Contactez-nous : [haut-conseil-egalite@pm.gouv.fr](mailto:haut-conseil-egalite@pm.gouv.fr)